

Bienne au tournant (XVII^e - XVIII^e s.)

Introduction

Au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, l'histoire de l'Europe est marquée par une succession de guerres entre Etats, d'affrontements sociaux, religieux ou politiques intérieurs, de crises économiques et d'épidémies parfois aussi meurtrières que les conflits. Apparemment, les combats sanglants entre les souverains qui dominent le continent ne touchent pas ou guère la Confédération suisse. Les XIII cantons, leurs alliés et les pays sujets, communs ou particuliers, constituant le "Corps helvétique", semblent rester à l'abri de la neutralité. Non seulement Bienne mais aussi toute la principauté épiscopale de Bâle bénéficient alors de cette protection diplomatique, renforcée peu après par l'organisation de la défense armée du territoire confédéral. Les conséquences, politiques, économiques et sociales des bouleversements européens s'y firent néanmoins sentir comme presque partout ailleurs. La Suisse, l'Évêché de Bâle et Bienne n'échappèrent pas non plus aux difficultés sociales et aux changements économiques engendrés par la dernière période du Petit âge glaciaire, dominée par une alternance d'hivers très rigoureux, de printemps froids et pluvieux et de canicules.

La neutralité de la Suisse, proclamée au même moment, partiellement reconnue et respectée depuis, n'empêche pourtant pas les cantons et leurs alliés de participer, militairement et financièrement, aux guerres européennes, notamment par l'intermédiaire de milliers de mercenaires ou de soldats capitulés, qui servent à l'étranger, d'abord en France, mais aussi en Espagne, en Autriche et en Allemagne, plus tard en Hollande, en Angleterre et en Prusse. L'argent de ce commerce, auquel les Biennois participent, est alors très lucratif pour les cantons, les familles dominantes, les propriétaires et capitaines de compagnies. Il pèse dans la balance commerciale, l'économie intérieure et sur la diplomatie suisses. La Confédération helvétique, alliée dans son ensemble à la France, n'a pas échappé à l'attraction exercée par l'or de Louis XIV, le roi-Soleil, dans l'orbite duquel elle est irrésistiblement attiré jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

La guerre des paysans, en 1653, constitue un exemple des effets d'événements à la fois climatiques et extérieurs à la Confédération sur sa situation intérieure. Le soulèvement populaire, causé par une inflation générale et une dévaluation monétaire consécutive dans certains cantons, se transforme en un extraordinaire mouvement de revendications sociales et politiques. La rébellion armée des campagnes, surtout bernoises et lucernoises, sera apaisée par trahison et noyée dans le sang par les villes menacées, notamment avec l'aide des contingents biennois et erguéliens.

Les annexions territoriales de la France ont également pour conséquence une émigration, surtout de protestants d'Alsace et de Franche-Comté, notamment vers les régions réformées de l'Évêché de Bâle et de la Suisse. Bienne accueille les Thouvenin et les Watt, commerçants venus de Sainte-Marie aux Mines à la fin de la Guerre de Trente Ans. Les Chemilleret, industriels de Besançon réfugiés d'abord dans le Montbéliard, puis dans l'Évêché, les suivent dans les années 1650 ainsi que les Bitto, artisans de Strasbourg,

dans la décennie suivante. Reçu habitant en 1665, Daniel, peintre, sera admis à la bourgeoisie vingt ans plus tard avec ses deux fils. En revanche, la ville refusa l'habitation en 1671 à Isaak Bitto, orfèvre, pourtant marié à une bourgeoise, parce qu'il n'y avait pas suffisamment de travail dans ce métier et parce que deux autres jeunes artisans faisaient alors leur tour de compagnonnage

Sur le plan intérieur, les tensions entre cantons, partagés en deux camps confessionnels et opposés sur nombre de questions communes, restent vives. Elles débouchent sur deux brefs affrontements, en 1656 et 1712, à Villmergen. La première de ces "guerres", à la fois religieuses et civiles, tourne à l'avantage des sept Etats catholiques. Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zoug, Fribourg et Soleure sont unis depuis 1586 dans la Ligue d'Or, renforcée d'Appenzell Rhodes-Intérieures dès 1600. Ce pacte est renouvelé en 1655 sous le patronage de Charles Borromée, dont le nom servira dorénavant à désigner la ligue. Il inclut aussi la partie catholique de Glaris. Il s'étend indirectement à la principauté épiscopale de Bâle, unie depuis 1579 aux sept cantons catholiques par une alliance séparée, également reconduite en 1655.

La seconde guerre de Villmergen, dite aussi du Toggenbourg, est remportée, au contraire, par les cantons protestants, essentiellement par Zurich et Berne. Les deux Etats concluent la même année 1712 une alliance avec les Provinces-Unies. Avec les autres cantons réformés de Bâle, Schaffhouse et Glaris, les cinq constituent une autre ligue, évangélique, qui se réunit, comme celle des catholiques, en Diète séparée. Un demi-canton, Appenzell Rhodes-Extérieures, et deux alliés proches, les villes de Saint-Gall et de Bienne, qui possèdent toutes deux un siège à la Diète fédérale, renforcent leur union. Des traités particuliers, de combourgeoisie, avec Genève, Neuchâtel, les villes et bailliages méridionaux de l'Évêché de Bâle, Mulhouse et Strasbourg, complètent l'alliance protestante. Leur victoire de 1712 marque la fin d'une époque, dominée diplomatiquement par l'alliance commune avec Louis XIV, reconduite en 1663, mais qui ne sera pas renouvelée avec son successeur. Elle correspond aussi à un moment de développement de l'économie helvétique, caractérisé par une spécialisation des régions agricoles, un premier décollage des activités industrielle et le début d'une politique de placements financiers des cantons à l'étranger.

Entre l'Empire, la Suisse et la France

Depuis le milieu du XVII^e siècle et jusqu'au tout début du suivant, la principauté épiscopale de Bâle figure, dans son ensemble, parmi les membres du Corps helvétique. Sa position en Europe et à l'égard de la Suisse change beaucoup par la suite, de même que son statut par rapport à la Confédération. Prince d'Empire et dignitaire de l'Eglise romaine, le souverain de ce que l'on appelle abusivement l'«Évêché (de Bâle)» ou, un peu par dérision, «principauté de Porrentruy», a conclu une alliance avec les cantons catholiques en 1579, régulièrement renouvelée depuis. La guerre de Trente Ans (1618-1648) révéla l'insuffisance de protection et de secours de ce traité avec une partie de la Confédération.

L'Évêché fut envahi à plusieurs reprises par les belligérants. Impériaux, Français, Suédois l'occupèrent successivement ou conjointement, poussant parfois leurs incursions jusqu'en Erguël ou dans la Prévôté de Moutier-Grandval. Bienne ainsi que les villes, bailliages et seigneuries avoisinantes de la principauté furent épargnées. Le prince-évêque Jean-Henri d'Ostein, qui régna de 1628 à 1646, dut abandonner sa principauté et la plus grande partie de ses revenus en 1634. Ce n'est qu'en 1640, qu'il récupéra ceux de l'Erguël. L'intervention de ses alliés catholiques lui permit, en 1646, de retourner dans ses Etats, où il décède le 26 novembre de la même année. Malgré l'aide sollicitée de toute la Confédération pour les recouvrer en totalité, une partie des droits, biens et revenus de l'Évêché reste néanmoins aux mains des Français.

Le pouvoir de son successeur, Béat-Albert de Ramstein (1646-1651), fut renforcé par la Paix de Westphalie, qui reconnut aussi l'indépendance des cantons suisses. Le traité établit les bases juridiques de la souveraineté territoriale, diplomatique et religieuse des membres de l'Empire. Il les autorisa à conclure des alliances entre eux ou avec l'étranger ainsi qu'à imposer leur religion, catholique, luthérienne ou calviniste, à leurs sujets. Mais en attribuant, même temporairement, le Sundgau ou Haute-Alsace à la France, qui devait normalement rendre cette région en 1704, il affaiblit aussi l'Évêché et son souverain. Depuis lors, la principauté épiscopale de Bâle constitua une enclave de l'Empire entre la France et la Confédération, dorénavant indépendante de l'Empire romain germanique. Avec la Franche-Comté, toujours espagnole, et la principauté de Neuchâtel, pas encore prussienne, elle représentait à la fois un rempart avancé (Vormauer) de la Suisse et une zone possible d'extension pour la France.

Il fallut attendre 1650 pour voir la garnison française quitter Porrentruy et restituer les villes, châteaux et forges de l'Évêché à son souverain. A l'exception des villages de Lowenbourg, Roggenbourg et Soyhières, que la France lui rendit, le prince-évêque perdit alors le reste du comté de Ferrette ainsi que l'abbaye de Lucelle, qui se détacha de plus en plus de lui. Revenu à Porrentruy en 1651, Béat-Albert de Ramstein y mourut en août de la même année. C'est en vain que ses successeurs, Jean-François de Schönau (1651-1656), Jean-Conrad de Roggenbach (1656-1693) et Guillaume Jacques Rinck de Balenstein (1693-1705) réclamèrent la restitution du comté de Ferrette aux traités des Pyrénées (1659), de Nimègue (1678) et de Ryswick (1697).

Devant le risque d'invasion, d'occupation, voire d'annexion ou de démembrement qui menaçaient leur Etat, ces trois princes-évêques poursuivirent la même politique de rapprochement avec la Suisse. Leur alliance particulière avec la Ligue d'Or et celle des XIII cantons avec la France constituèrent cependant des obstacles à une union plus étroite. Les divisions et rivalités internes de la Confédération empêchèrent aussi l'adhésion de l'Évêché au rang de canton, aux côtés de Neuchâtel et Genève. A défaut, la principauté épiscopale de Bâle bénéficia, en tout ou en partie, de la neutralité helvétique, voire de la protection militaire des Suisses au cours des guerres successives qui se déroulèrent à ses frontières. Aucun problème politique majeur ne vint troubler la paix intérieure, si ce n'est, en 1670, une brève querelle en Prévôté avec les Bernois. Le changement se produit à l'aube

du XVIII^e siècle. La révocation de l'Edit de Nantes, les guerres intestines qui s'ensuivent en France, le Refuge des protestants en Suisse et dans les Etats allemands, la succession de Neuchâtel, éloignent les cantons réformés de l'alliance avec Louis XIV, réduite en 1715 à un pacte confessionnel avec la Ligue d'Or. Le danger d'hégémonie de la France entraîne l'Europe dans une nouvelle guerre, celle de succession d'Espagne, qui modifie l'équilibre des forces sur le continent. En Suisse, Zurich et Berne s'imposent comme les cantons dominants, notamment grâce à leur victoire sur les Etats catholiques à Villmergen, en 1712. Dans l'Évêché, les litiges, affaires, troubles, puis soulèvements surviennent en nombre sous le règne de Jean-Conrad de Reinach-Hirtzbach (1705-1737). Ils touchent d'abord et successivement toutes les villes et bailliages réformés avant de s'étendre, dès 1724, aux régions catholiques. Ces événements vont contribuer à éloigner l'Évêché de la Suisse et à le rapprocher de la France.

De la Suisse vers la France

En 1712, les cantons catholiques perdent leur hégémonie en Suisse tout en s'alliant à la France en 1715 dans un traité séparé contenant des clauses secrètes dirigées contre leurs adversaires réformés. Les conséquences de ce changement sont considérables, aussi bien pour l'ensemble de la Confédération que pour l'Évêché de Bâle et la ville de Bienne. Alors que les Suisses protestants se sont éloignés de la France, surtout après la Révocation de l'Edit de Nantes (1685), le prince-évêque, lui, est contraint de s'en rapprocher, par défaut d'aide militaire de ses alliés suisses et de l'Empire, puis sous la pression des troubles intérieurs dans ses Etats. En 1737, il abandonne même définitivement l'alliance helvétique, dite aussi "chrétienne", renouvelée pour la dernière fois en 1715-1717, avec les Sept cantons au profit d'une autre, plus étroite et plus dangereuse, avec Louis XV.

L'Évêché, uni tout entier aux cantons catholiques dès 1579 et au système commun de défense du Corps helvétique entre 1652 et 1659, puis inclus temporairement dans la neutralité suisse en cas de menace extérieure, dont l'adhésion formelle à la Confédération a été rejetée pour la troisième fois en 1703, perd ensuite son statut de rempart ou de zone-tampon (Vormauer) de la Suisse. Détaché territorialement de l'Empire, s'éloignant de l'alliance avec les cantons catholiques, il se rapproche, faute de mieux, de la France, dont il devient, contrairement à Neuchâtel, un satellite. Ne subsistent alors, comme liens avec la Confédération, que les traités antérieurs de combourgeoisies des villes, seigneuries et bailliages épiscopaux avec les cités suisses. Ceux unissant les sujets réformés de l'Évêché avec Berne sont particulièrement importants. Du côté catholique, il ne subsiste pratiquement plus que la combourgeoisie de l'abbaye de Bellelay avec Soleure. Les traités entre régions ou institutions religieuses de confession différente sont tombés en désuétude. Une seule a été régulièrement renouvelée jusque là, celle interne à l'Évêché entre Bienne et Bellelay, qui ne semble pas avoir résisté non plus aux tensions et troubles du début du XVIII^e siècle.

Dans ce cadre géopolitique, Bienne, combourgeoise perpétuelle de Fribourg et Soleure, mais surtout de Berne, sa voisine et coreligionnaire, occupe géographiquement et historiquement une place singulière. Sa position institutionnelle, déterminée par des alliances et des traités anciens presque intangibles, n'en évolue pas moins en regard des changements politiques, diplomatiques et économiques qui s'opèrent alors en Europe et dans la Confédération. En revanche, l'espace et l'environnement dans lesquels s'inscrivent la ville et ses habitants n'évoluent que très lentement, suivant un rythme dicté davantage par la nature que par les hommes, imposé parfois par des accidents.

Heureusement, les séismes furent rares à cette époque et sans grandes conséquences. Quoique craintes et toujours redoutées, les inondations régulières de la Suze ne mirent non plus jamais véritablement en danger ni les murs, ni les habitations, ni la population, contrairement aux épidémies et aux incendies, bien plus dangereux et meurtriers. Durant cette période pourtant, la véritable et implacable menace ne vint pas plus de la Terre que de la Nature, des États européens en guerre que des princes-évêques, éminemment pacifiques d'ailleurs, des populations alentour que des Biennois eux-mêmes, mais du climat.

Une ville de l'Évêché de Bâle en Suisse

Dans l'historiographie biennoise, l'image qui se dégage pour cette période ainsi que pour les années qui la précèdent et la suivent immédiatement est contrastée et même contradictoire à certains égards. Le sentiment dominant des historiens est celui d'une continuité, politique, institutionnelle, dans un environnement géographique et un cadre économique, religieux et culturels presque intangibles, malgré quelques crises. Dans le détail, ils signalent pourtant beaucoup de changements, qui, à leurs yeux, ressemblent parfois à des bouleversements annonciateurs de révolutions à venir. Cette vision d'une échéance, politique ou religieuse, inéluctable de toute société, voire de l'humanité toute entière, entraîne quelques déformations. Elle privilégie les éléments discontinus, particuliers, voire étranges du passé alors que, dans l'ensemble, les faits ne font que traduire une adaptation nécessaire au contexte européen et suisse ou aux circonstances climatiques et économiques.

Les événements intérieurs, propres à la cité et à ses habitants, mais surtout extérieurs, dont on cherche soit à se prémunir, soit à se protéger, imposent des transformations. L'action des autorités et de la population répond surtout aux contraintes matérielles de la vie quotidienne et du travail, qu'il faut assurer avant tout, en essayant, si possible, d'en améliorer les conditions. Se muant parfois en véritable lutte pour la survie, elle privilégie essentiellement les familles et les ressortissants d'origine, qui défendent ardemment leurs privilèges par rapport aux autres habitants, exclus des corporations, des conseils et des autorités, et leurs droits par rapport à leurs voisins ou leur souverain. A Bienne comme ailleurs à cette époque, elle tend à l'exclusion, économique et sociale, des étrangers, à la restriction de l'accès à la bourgeoisie, même par mariage et pour les femmes,

et au protectionnisme, aussi bien au sein des différents corps de métiers organisés, que sur les marchés de la ville. Les pauvres et mendiants attirés par la ville sont rejetés sans pitié. Entre habitants, les comportements atypiques provoquent presque automatiquement des doutes, voire des soupçons de déviances, religieuses ou sataniques, et des enquêtes pour sorcellerie qui se terminent parfois sur le bûcher. Même avec des coreligionnaires et habitants de la mairie de Bienne, comme les communiers de Boujean, on se révèle intraitable lorsqu'il s'agit de défendre les artisans bourgeois du lieu. En revanche, on se mobilise pour les coreligionnaires chassés ou volontairement exilés, en particulier pour les Vaudois du Piémont, que l'on soutient diplomatiquement et financièrement, que l'on loge et nourrit même provisoirement, le temps de leur trouver une autre terre d'accueil plus permanente, au-delà des frontières helvétiques.

Les cités et villages proches de l'Évêché ou du canton de Berne, ne se comportent pas autrement, parfois au mépris des droits du souverain, des autres membres de l'État ou de ceux du voisin. Il en résulte des litiges permanents et des conflits de toutes sortes, mesurables jusque dans les moindres détails de la vie quotidienne, soumise à des ordonnances de plus en plus contraignantes. La tension est palpable, aussi bien à l'interne, entre habitants d'origine, de milieux et de statuts différents, qu'à l'externe. Elle est alimentée par des crises de subsistance, à commencer par celles qui font suite aux terribles hivers de 1693-1694, des conflits extérieurs (Guerre des Cévennes de 1685 à 1715, Guerre de la Ligue d'Augsbourg de 1688 à 1697, Guerre de succession d'Espagne de 1701 à 1714), des menaces d'intervention militaire en Suisse (succession de Neuchâtel) et des conflits entre cantons qui amèneront à des guerres, civiles, comme celle des Paysans en 1653 ou celles, confédérales, de Villmergen de 1656 et 1712. Sur place, elle dégénère parfois en émeutes populaires, en batailles de rue entre factions opposées et en règlement de comptes personnels ou familiaux.

Dans ce climat, les autorités biennoises semblent avoir eu tendance à agir et à réagir avec vigueur, en réglementant beaucoup, en interdisant souvent et en renforçant les mesures de surveillance, de garde ou de contrôle. Elles manifestent aussi un penchant à régler les choses à leur manière, essentiellement hors de la haute juridiction épiscopale et impériale, en s'appuyant sur leurs alliés suisses et en recourant avant toute chose et presque systématiquement aux conseils de leurs combourgeois de Berne. Les princes-évêques, leurs souverains légitimes, s'en offusquent et tentent de défendre leur autorité et celle de leurs représentants sur place, en considérant les intérêts de l'ensemble de l'Évêché, non seulement dans la mairie et aux alentours, dans les bailliages, villes et seigneuries voisins d'Erguël, d'Orvin, de la Montagne de Diesse et de La Neuveville, mais plus généralement à l'égard de la Suisse, précisément de leurs alliés et coreligionnaires catholiques.

Singularités biennoises

Après la Réforme, le champ de protection des combourgeoisies bernoises sur les terres méridionales de l'Évêché de Bâle s'est étendu, de fait, au domaine religieux. Il

s'accroît en conséquence, alors que la portée des traités, même perpétuels, avec Soleure ou Fribourg, restées catholiques, diminue considérablement. Quant aux anciens pactes conclus entre Bâle et les villes ou seigneuries de l'Évêché, ils ont tous disparu au moment de la Contre-Réforme. Dans ce réseau de protection, juridiquement archaïque, qui a cependant pour corollaire une obligation toujours actuelle de fournir un contingent d'hommes armés à la réquisition du protecteur, Bienne constitue une exception dans l'Évêché aussi bien qu'en Suisse. Ses combourgeoisies perpétuelles avec Berne, Fribourg et Soleure, lui ont valu d'accéder au rang particulier de Zugewandter Ort, soit d'allié proche, des XIII cantons et de siéger dès 1478 à la Diète fédérale.

Ce privilège n'a pas été remis en question après la Réforme. Au contraire, le poids de Bienne au sein de la Confédération s'en est trouvé accru. La ville, associée presque exclusivement aux voix des cantons réformés, est progressivement incluse dans les pactes généraux des XIII cantons, y compris dans les alliances avec l'étranger, voire même dans certains traités internationaux. Cette évolution lui permettra de bénéficier, quasi automatiquement, de la neutralité suisse d'abord et, au moins depuis Défensional de Baden (1673), étendu aux alliés proches, de la protection militaire confédérale, dont elle bénéficiera jusqu'en 1798. Du point de vue suisse, la reconnaissance internationale de Bienne est, à bien des égards, plus affirmée que celle du prince-évêque ou de l'Évêché, généralement exclu des alliances générales du Corps helvétique. En outre, la ville participe pleinement aux diètes et actions séparées des cantons évangéliques, dont elle partage notamment les préoccupations relatives aux persécutions contre les Huguenots ainsi que les frais de défense et d'accueil des réfugiés.

La position biennoise, appuyée sur la Confédération, défendue en particulier par les cantons réformés et la combourgeoisie bernoise, est unique dans le système helvétique. Elle se renforce encore au tournant des XVII et XVIII^e, de par l'éloignement des cantons et alliés protestants suisses de l'alliance française, leur victoire militaire sur les catholiques et la dissolution des liens du prince-évêque de Bâle avec la Suisse. Les autorités urbaines l'ont bien compris et n'ont pas manqué d'en profiter, comme d'autres, pour s'opposer systématiquement à l'autorité de leur souverain légitime, réduit à l'impuissance, faute d'armée ou de forces de contrainte et de soutien militaire externe. La situation de Berne à l'égard de Bienne et de la principauté tout entière s'en trouve considérablement favorisée, en particulier jusqu'à la conclusion de l'alliance de l'Évêché avec la France, en 1737.

D'abord simples protecteurs parmi d'autres, les avoyers, conseils et bourgeois de la République de Berne, deviennent les principaux, si ce n'est les seuls et uniques conseillers suisses de leurs combourgeois et coreligionnaires de l'Évêché. Les princes-évêques, qui tentent d'appliquer dans tous leurs États les principes de souveraineté et d'autorité reconnus aux membres de l'Empire par le traité de Westphalie, doivent se résoudre à composer avec le canton voisin, protecteur des coutumes et libertés régionales et défenseur résolu de leur religion réformée. Leurs tentatives de réformes, bien davantage administratives ou civiles que religieuses d'ailleurs, se heurteront constamment à ces droits ancestraux, défendus par les combourgeoisies et protégés par les Bernois. Au début du

XVIII^e siècle, ceux-ci n'hésitent pas à menacer d'user de leur écrasante supériorité, notamment militaire, contre les souverains de l'Évêché, bien démunis pour leur résister par les armes. Ils accèdent ainsi au rang d'arbitres des conflits entre le souverain et ses sujets réformés. A tel point qu'ils en sont parfois réduits à intervenir, par écrit, par délégation, voire par la force, à la demande du prince-évêque ou de leur propre chef, pour rétablir l'ordre et le calme dans l'Etat voisin!

Situations de la ville

La singularité de Bienne au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, ne repose pas seulement sur ses alliances suisses et les changements politiques et diplomatiques marquants qui se produisent en Europe, dans la Confédération et l'Évêché de Bâle. Géographiquement, linguistiquement et religieusement, Bienne se situe aussi dans une position charnière, particulièrement marquée alors. La ville se trouve bien sûr toujours, comme à son origine, à l'intersection des eaux et de la terre ferme, du lac qui portera son nom, des rivières qui s'y jettent ou en partent, des marais, de la plaine et de la montagne. Ce cadre, qui n'a guère varié jusque là, détermine une zone naturelle d'approvisionnement et de culture, correspondant approximativement aux contours de la mairie et aux limites juridictionnelles de la cité. Mais, aux XVII^e et XVIII^e siècles, cette situation charnière apparaît encore davantage intermédiaire, entre des régions qui, géographiquement, institutionnellement, économiquement et culturellement, sont bien davantage distinctes et mieux délimitées qu'aujourd'hui: le Jura francophone et le plateau alémanique, la Suisse, l'Empire et la France, un souverain catholique et des alliés essentiellement réformés. Parmi ces derniers, l'Etat de Berne compte déjà tout autant à Bienne et dans les environs jurassiens, si ce n'est davantage, que les souverains de l'Évêché de Bâle. Sa proximité, son étendue, sa population, sa puissance publique et diplomatique ainsi que ses ressources, financières, administratives ou culturelles, en font le principal partenaire de toute la partie méridionale et réformée de la principauté. L'influence de Leurs Excellences s'exerce militairement, économiquement et religieusement sur la population biennoise, celle de la mairie et, également par l'intermédiaire des institutions et des élites urbaines, sur celles de l'arrière-pays jurassien.

Par comparaison avec les villes et possessions des cantons voisins, entièrement soumises à la souveraineté bernoise ou soleuroise, Bienne bénéficie cependant d'une place particulièrement favorable et, dans le contexte, par comparaison avec d'autres villes ou des époques postérieures, enviable. Son appartenance à l'Évêché de Bâle et son alliance avec la Suisse lui permettent de cultiver et de développer son autonomie en défendant jalousement ses libertés urbaines, ses droits et privilèges régionaux et ses intérêts militaires et économiques. Seule cité germanophone au Sud de la principauté, elle est également, économiquement aussi bien que stratégiquement, une des plus importantes de l'Évêché et

de la région. Elle est la seule à disposer de pouvoirs aussi étendus en matière d'organisation, d'administration, de justice, de religion et d'économie. Les compétences, propres ou conjointes, des autorités biennoises s'exercent non seulement sur la ville et les citadins, mais plus largement encore sur la mairie de Bienne et la population de ce petit territoire. Elles sont à peine limitées par celles du maire épiscopal, désigné par le souverain pour légiférer et exercer le pouvoir en son nom mais conjointement avec les autorités municipales.

Les privilèges militaires de la ville ainsi que l'influence, sociale, religieuse et économique des bourgeois s'étendent même bien au-delà. Dans l'Évêché, ils s'exercent en particulier sur le bailliage d'Erguël par l'intermédiaire des droits de bannière, des corporations ou de certaines familles. En outre, la cité y entretient encore des liens privilégiés avec Bellelay, abbaye de l'ordre de Prémontré, alors en pleine transformation et réorganisation. Comme à La Neuveville, la communauté de chanoines réguliers de Saint-Norbert, possède toujours, en ville, dans la mairie de Bienne et dans les paroisses voisines de Perles et de Longeau des droits et des biens importants qui imposent, bon gré mal gré, une collaboration entre les bourgeois et habitants protestants et l'institution catholique. Dans l'une et l'autre cité, Bellelay possède une maison qui ne sert pas seulement de logement à l'abbé, aux chanoines et aux serviteurs de l'abbaye lors de leurs séjours temporaires ou saisonniers. L'habitation héberge aussi parfois le receveur, réformé et bourgeois de la cité, qu'elle entretient sur place, à l'année et pratiquement à vie. Ces immeubles servent également de grenier, de cave et de pressoir. Ils représentent enfin un point de recette, de dépôt et de transit pour les marchandises et l'argent que Bellelay retire de ses propriétés foncières et de ses privilèges ecclésiastiques, de dîme notamment, qu'elle possède alentour.

Dans l'organisation économique de l'abbaye, le plus grand propriétaire foncier de l'Évêché, Bienne occupe une place à la mesure du poids économique et social de la communauté prémontrée dans la région. Aux alentours de la ville, une partie des bourgeois cultivent les vignes et les terres du couvent. Le moulin que l'abbaye possède à Boujean sert à moudre les céréales que les chanoines retirent de leurs propriétés, notamment biennoises et bernoises, et du revenu des paroisses de Perles et de Longeau, sur lesquelles l'abbé a conservé des droits de dîme et d'église. Entre La Neuveville et Bellelay, les transports de vin et d'autres marchandises transitent par le lac, Nidau et Bienne. Saint-Urbain, maison cistercienne du canton de Lucerne, se trouve dans la même situation de propriétaire foncier que Bellelay sur les bords du lac, particulièrement à Vigneules, soit dans la mairie. Les deux abbayes ont conclu avec Bienne une alliance qui range leurs abbés respectifs parmi les bourgeois forains ou extérieurs de la cité et permet à ces collectivités religieuses de bénéficier comme les ressortissants indigènes de certains privilèges, surtout économiques.

La ville et sa région

La mairie de Bienne est, géographiquement, délimitée grossièrement par la Suze, le lac et la crête du premier contrefort jurassien. Elle est bordée à l'Est par le bailliage d'Erguël, singulièrement la mairie de Perles, au Sud et à l'Ouest par le canton de Berne et au Nord par la petite seigneurie épiscopale d'Orvin, avec un débouché par les montagnes de Macolin et de Vigneules en direction du Plateau de Diesse. Outre la ville, ce territoire comprend quelques autres agglomérations, bâtiments, fermes ou métairies disséminées. Le village de Boujean est le plus peuplé et, économiquement, le plus important. Il est situé de part et d'autre de la Suze, sur la route en direction de Soleure et au débouché des gorges du Taubenloch et du chemin d'Erguël. Il comprend de nombreuses usines hydrauliques (moulins) et auberges. Le hameau viticole de Vigneules se trouve, lui, un peu à l'écart, accroché au flan de la rive Nord du Lac. Par terre, son accès est malaisé, soit par le sentier qui borde les eaux, pas toujours praticable même à pied ou à cheval, soit par la charrière et son prolongement à flanc de coteau. De ce côté, Vigneules marque la frontière avec les villages du bailliage bernois de Nidau qui, entre Alfermée et Gléresse, séparent Bienne de Chavannes, hameau attaché à la commune de La Neuveville, autre cité épiscopale. Cette bande de terre est enclavée dans les terres de l'Évêché mais unie par les eaux et la navigation au reste du canton de Berne, singulièrement à Nidau, siège du bailli et port important pour tout le commerce régional. La mairie de Bienne comprend également, au dessus des vignes et au milieu des pâturages et forêts jurassiens, des fermes et métairies dispersées. Ces habitations forment en particulier un hameau aux environs de ce qui deviendra le village, puis la commune d'Evilard. De même, en plaine et dans les champs qui séparent Bienne de la ville de Nidau et des villages bernois de Mâche et Madretsch, se trouvent déjà quelques constructions appartenant à la ville de Bienne ou à des particuliers.

Les habitants sont rattachés administrativement et judiciairement aux autorités urbaines et au maire de Bienne, qui les surveille et les dirige au nom du souverain territorial, le prince-évêque de Bâle. Ils font également partie de la paroisse Saint-Benoît, institution totalement autonome, aussi bien dans l'Évêché, y compris protestant, que par rapport à l'Eglise bernoise. Les pasteurs biennois forment leur propre classe, indépendante aussi bien de celle d'Erguël, que de celle de Nidau, qui comprend aussi les ministres prévôtois du culte réformé.

Les ressources naturelles du territoire de la mairie permettent d'assurer tout ou partie de l'approvisionnement en eau, en bois, en viandes, en poissons, en vin, en fruits et légumes de la ville. Les marchés, hebdomadaires et saisonniers, lui procurent le reste, notamment les céréales, que les autorités doivent cependant se procurer parfois fort loin en cas de pénurie générale et de fermeture des frontières suisses à l'exportation. Ils offrent aussi un débouché au surplus des productions agricoles, viticoles et forestières locales et à l'artisanat. Tanneurs, forgerons, tuiliers, fondeurs, charpentiers et menuisiers, bouchers et pêcheurs constituent les principaux métiers représentés. Avec quelques artisans-orfèvres et représentants des professions libérales (notaires, médecin, pasteurs), de rares commerçants

en gros et quelques industriels, ils forment des corporations. Appelées aussi "sociétés", ces institutions contrôlent étroitement la production artisanale, en réservant les travaux à leurs membres bourgeois, en se les répartissant entre eux et en excluant les étrangers du marché local. Avec Nidau, sa rivale, Bienne contrôle aussi une partie des échanges entre l'Aar, le lac qui porte son nom et les débouchés jurassiens carrossables en direction de Soleure, Berne, Fribourg et Neuchâtel. S'y ajoutent des droits de conscription, de mobilisation et d'organisation militaire, dits de bannière, sur un territoire encore plus étendu.

Les autorités biennoises exercent leurs privilèges de levée et de recrutement des troupes sur le bailliage d'Erguël et la seigneurie d'Orvin, ainsi que sur la partie septentrionale du bailliage bernois de Nidau, soit les villages de la rive Nord du Lac, situés entre Vigneules et La Neuveville. Dans la première de ces deux régions, en majorité francophone à l'exception de la mairie de Perles (Pieterlen), Bienne dispose en plus du pouvoir, sinon d'autoriser, du moins de favoriser le recrutement pour le service étranger. Ces droits, accordés contre l'obligation de participer à la défense de l'Évêché et de fournir des troupes à la requête du souverain, sont à la base des rapports historiques et sociaux de la ville avec l'arrière-pays d'Erguël. Les combourgeoisies de Bienne ont restreint ce service armé obligatoire dû au prince-évêque pour la défense de l'Évêché en limitant, puis en supprimant tout appui militaire au souverain du pays en cas de guerre avec les cantons suisses. Le principal bénéficiaire de ce changement est Berne, surtout après la Réforme, plus généralement la Suisse protestante. Les droits de bannière appuyés par la combourgeoisie de Bienne avec Berne ont grandement favorisé la mission et le prêche des prédicateurs de la nouvelle foi dans la région, le changement de religion de toutes les paroisses d'Erguël et la disparition du chapitre de Saint-Imier qui en était le principal collateur.

Ces intérêts contradictoires entre Bienne, qui domine le recrutement et le commandement, les communautés d'Erguël, dont les hommes composent l'essentiel de la milice, le souverain et le combourgeois qui se partagent le service des troupes, sont la source de nombreux conflits. D'autres problèmes, économiques, les enveniment encore. Bienne, dans une moindre mesure Cerlier (Erlach) ou Nidau, possède des biens étendus, en Erguël et ailleurs, en particulier des métairies sur le Chasseral, qui relèvent d'autres juridictions que la sienne tout en bénéficiant de franchises contestées. Enfin, à l'exemple de toutes les bourgeoisies urbaines de Suisse, l'influence des autorités, des corporations et des familles biennoises, doit aussi s'exercer financièrement sur les campagnes avoisinantes, par des prêts d'argent aux particuliers aussi bien qu'aux communautés.

Le cadre urbain

Pour autant que l'on puisse en juger, la ville de Bienne ne change pas beaucoup au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles. Pour l'essentiel, elle conserve les structures d'une cité médiévale, bâtie pour assurer la défense et la protection de ses habitants. Mais on y

constate aussi des transformations et les premiers signes d'une extension de l'habitat hors des murs ainsi qu'une certaine décrépitude de l'ancien système de défense, devenu inutile en regard des progrès de l'artillerie, mais que l'on conserve et entretient encore cependant, pour d'autres raisons que militaires. Les fossés, l'enceinte et les tours de garde ou de guet, déterminent toujours un espace presque clos, réservé essentiellement à l'habitation, au commerce et à l'artisanat des bourgeois et autres habitants des lieux. Ces remparts d'eau, de pierre et de bois ne protègent pas de tout cependant. On sait depuis longtemps que la contagion et l'incendie constituent aussi des dangers d'autant plus redoutables à l'intérieur que la cité est un point de rencontres et d'échanges, à l'habitat concentré. Ses marchés et ses foires y attirent du monde. La maladie s'y propage parmi les hommes ou les bêtes aussi rapidement que le feu entre les maisons contiguës. Pour s'en prémunir, on a rejeté hors les murs les principaux foyers d'incendie ou d'infection. En juin 1671 encore, des lépreux sont isolés à la Maladière (Siechenhaus), située aux abords de la route de Boujean. Preuve du recul de la peste et de la lèpre, le bâtiment, reconstruit au début du siècle, et qui fit l'objet d'un inventaire en 1685, fut réaffecté en asile (Pfrundhaus). En 1737, il menaçait ruines, lorsque la Ville l'affirma à Johannes (Jean) Thouvenin, receveur du prince.

De même, une ordonnance du milieu du XVI^e siècle obligeait les artisans utilisant le feu et une cheminée à travailler hors les murs. Ainsi la tuilerie de la Ville (Stadtziegelei) avait-elle été reléguée au Pasquart. Elle brûla d'ailleurs en 1704 et fut reconstruite l'année suivante. Elle était affermée, du moins depuis le XVI^e siècle, à des tuiliers étrangers, bernois pour la plupart, qui logeaient à proximité, dans une maison construite en 1548 par le maître Hans Dick en même temps qu'un nouvel entrepôt (Ziegelscheuer). Son exploitation était soumise aux conditions des autorités qui réglementaient également la vente des tuiles en privilégiant les bourgeois. Ainsi, en 1640, le Conseil ordonna à Jesaias Fehlbaum, engagé 7 ans plus tôt, de limiter ses cuissons à deux par année et lui interdit de vendre sa production avant d'avoir satisfait la bourgeoisie locale. Hans Jakob Juss, de Berne, lui succéda en 1649 et Hans Tschamperli, de Büren, fut engagé en 1670. En automne 1680, on décida de planter des arbres le long des chemins partant de la tuilerie. Esquisse peut-être de la promenade célébrée par les voyageurs au siècle suivant, des arbres fruitiers devaient venir jalonner celui conduisant jusqu'au Lac et des peupliers ombrager celui qui menait à la Thièle. La fabrication de tuiles se poursuivit après l'incendie et la reconstruction des années 1704-1705 mais avec un changement important une vingtaine d'années plus tard. En 1738, la maison, la cabane, le four, l'écurie à chevaux et les jardins furent loués à un bourgeois, Jakob Daettwyler, et à sa famille.

D'autres industries, des forges et des fonderies notamment, étaient isolées à l'Abläss, à l'entrée Est de la ville. Les cinq granges qui abritaient leurs ateliers et aussi ceux de tanneurs sont attestées, devant les portes du Haut et du Bas, jusqu'en 1642 au moins. Ces artisans pouvaient également y utiliser l'eau d'un des bras de la Suze et bénéficier de la force du courant pour leurs industries. A cet endroit, le cours de la rivière s'incurvait avant de longer les murs et de traverser la ville. Devant la Porte du Haut, la famille Thellung possédait aussi une maison et un jardin depuis 1587. La propriété,

transformée par la suite, s'étendait de part et d'autre de la Suze et le long de la route (Landstrasse). En 1742, Vincent Maximilien la vendit à son beau-frère. Outre la maison, elle comprenait alors une grange et une écurie. L'acquéreur, Alexandre-Jacob Wildermeth, l'aménagea en résidence d'été et y installa sa bibliothèque et ses collections de manuscrits sur l'histoire de Bienne et celle de l'Evêché de Bâle. La maison prit le nom du lieu (Ablasshaus). Elle devint un centre de rencontre du monde savant du XVIII^e siècle et attira de nombreux voyageurs.

Pour éviter les débordements de la Suze, trois canaux avaient été creusés au Moyen Age au travers de la prairie de l'Ablass. L'un alimentait le fossé du même nom. Son eau s'écoulait parallèlement à l'actuelle Rue du Marché avant de rejoindre le lit de la Suze au nord du Pont du Moulin. Un autre canal remplissait un double fossé, appelé de Fribourg jusqu'au XVIII^e siècle, puis du Kessel, qui recueillait aussi les eaux des champs de Bienne (Bielmatten), entourait la Neuve Ville, construite en plaine, avant de rejoindre la Suze, au Pasquart. Au nord, les fossés étaient alimentés par les sources et ruisseaux dévalant le premier contrefort du Jura, au pied duquel les parties les plus anciennes de la cité avaient été bâties. Celui du Bourg était rempli par le Spühlbach, qui recueillait une partie de la source de la Ville ou des Fontaines, dite «des Romains » depuis 1846, et qui se jetait dans la Suze près de la Tour du Pasquart. Après avoir traversé l'actuelle Place du Rosius, le ruisseau alimentait au passage les bains de la Ville à la Rue du Bourg d'abord, puis une teinturerie en aval.

La même source, dont la pureté et la qualité était reconnue depuis l'Antiquité, alimentait surtout en eau potable les citadins. De nombreuses fontaines publiques jalonnaient les rues et les places de la ville. D'autres se trouvaient dans les cours ou les jardins des maisons. En 1762, on recensait 49 ayants-droit particuliers. Un canal creusé sous la ville amenaient le solde de la source ainsi que les eaux usées jusqu'à la Suze, à proximité de la Porte des Bains (Badstubentor), sortie méridionale depuis la Rue Basse.

La quantité d'eau et la force du courant permettait d'actionner les roues de deux moulins, situés hors les murs mais à proximité immédiate de la ville. Celui du Haut (Obere Mühle), au-dessus duquel un pont franchissait le cours d'eau, et celui du Trou (Lochmühle) se trouvaient à quelques pas de la petite Porte du Bourg (Burgtürli). Ce passage, très étroit, pratiquement réservé aux piétons, constituait le seul accès au Nord depuis la ville. Il conduisait au vignoble, à la source des Fontaines, aux deux moulins en contrebas et au cimetière aménagé en 1541. A l'origine, il se trouvait plus à l'est et assorti d'un pont de bois, puis de pierre, permettant de franchir le fossé, qui fut progressivement comblé au XVIII^e siècle. En 1736, on accorda du bois à Peter Witzig pour un bâtiment qui se trouvait au-devant. La porte fut alors déplacée. Elle prit le nom «des Balais» (Besentürli) que les artisans y exposaient à la vente.

Populations citadines

La mesure des effets, locaux ou régionaux, des bouleversements, politiques ou économiques, qui surviennent en Europe, en Suisse et dans l'Évêché de Bâle n'est pas aisée. Les changements climatiques aussi bien que les besoins de la guerre entraînent partout des adaptations, des modifications, voire de profondes transformations imposées soit par le contexte, économique ou diplomatique, soit par les circonstances saisonnières, plus ou moins rudes. La population de Bienne n'y a pas plus échappé que celles de la mairie et des environs, quoique à des degrés divers suivant les privilèges et la richesse des citadins. La bourgeoisie locale, à l'abri des remparts et des fossés, dispose aussi de la protection des institutions urbaines, contrairement au reste des habitants et hébergeants. En son sein, plusieurs familles bénéficient en plus d'une position économique et sociale privilégiée, notamment par la grâce des princes-évêques et l'élection de leurs membres aux principales fonctions de la région ou de la cité.

Certains signes ou indices montrent cependant que la ville de Bienne et ses bourgeois sont déjà largement intégrés au système helvétique, non seulement au niveau politique, militaire et religieux, mais aussi de manière plus profonde, économique et sociale, commerciale et financière en particulier. L'appartenance de la cité à l'Évêché ne tempère que modérément cette influence suisse prédominante, essentiellement germanique et réformée, centrée sur les villes proches de Berne et de Neuchâtel, une bourgeoisie urbaine qui devient exclusive, s'aristocratise parfois au contact de l'étranger et de plus en plus tournée vers l'extérieur au travers des échanges, de personnes, de biens et de services, qui s'intensifient.

Quelques familles biennoises dominantes participent alors indubitablement à ce réseau de fonctionnement et de gouvernement, basé sur des possessions féodales héréditaires aussi bien que privées, le monopole et la transmission aux proches parents des principales charges et fonctions publiques, un modèle restrictif d'alliances familiales, le service mercenaire des grandes puissances ou d'autres activités commerciales, voire industrielles. Quelques unes d'entre elles connaissent en particulier une spectaculaire ascension économique et sociale dès le milieu du XVII^e siècle, non seulement en ville et en Erguël mais également en Suisse. Les Thellung et les Chemilleret, étroitement liés par mariages interposés, annoblis respectivement de Courtelary et de La Reuchenette par l'empereur occupent sans conteste le haut du pavé aussi bien dans la cité que dans la région jusque dans les années 1740. Les Chemilleret succèdent aux Thellung à la tête du bailliage d'Erguël et les seconds accaparent la mairie de Bienne pratiquement durant toute la période.

Au même moment, des changements se produisent également au sein des autorités municipales biennoises, où les Scholl arrivent et se maintiennent au pouvoir durant la même période. D'autres suivent à Bellelay et dans l'Évêché. En 1696, tout le personnel dirigeant de la ville et de la contrée a été renouvelé, parfois deux fois, pour cause de mort, plus rarement de retrait. Les principales charges épiscopales et urbaines sont cependant

restées en mains des mêmes familles bourgeoises. D'autres, peut-être moins riches, mais dont les membres possèdent néanmoins une certaine formation, intellectuelle ou militaire, et tout aussi ambitieuses, occupent les principales charges municipales. Le solde des places dans le Petit Conseil et des postes subalternes de l'administration urbaine se répartit entre les moins fortunés, représentés surtout par des artisans et des vigneron-cultivateurs, déjà moins bien connus. Quant aux résidents et simples habitants, ils n'apparaissent pratiquement pas, si ce n'est parfois mélangés aux bourgeois pauvres et démunis, au sein d'une foule en colère, ou d'un groupe indéfini de réfugiés de passage accueillis chez l'habitant. Autour de la ville, se devine enfin les contours d'une frange populaire encore plus informe, presque totalement anonyme à l'exception de quelques voleurs condamnés et pendus, mais bien présente par la menace qu'elle représente. Mendiants, délinquants et exclus de toute sorte, attirés par la ville et ses richesses, sont rejetés sans pitié au dehors par les citadins. On devine leur présence hors les murs, loin des fossés, qui protègent encore le bourgeois et d'autant mieux que les temps qui s'annoncent seront, économiquement, particulièrement difficiles pendant près de vingt ans si ce n'est davantage.

Elites régionales

En 1689, le maire Hans Heinrich Wildermeth, décède à l'âge de 69 ans, dont les 29 dernières à cette charge, que sa famille n'occupera plus jusqu'en 1772. Son successeur de 1690 à 1696, Johann Franz Thellung, meurt en 1700 à 45 ans. Son frère Johann Conrad Albrecht, en revanche, occupera la mairie à sa suite durant 25 ans, jusqu'en 1722. Son fils Vincenz Maximilian lui succèdera à ce poste jusqu'en 1747. Après un unique mais long intervalle Scholl, de 25 ans, deux Wildermeth, Alexandre Jacob et Alexandre, termineront le XVIII^e siècle et l'Ancien Régime à la mairie de Bienne. Les mêmes et d'autres membres de cette famille accèdent auparavant et progressivement aux principales fonctions internes de la ville, où ils finissent par s'imposer, après une longue domination des Thellung et des Scholl.

La même année 1690, un autre changement se produit à la tête des autorités biennoises. Le bourgmestre, Abraham Scholl, en place depuis 9 ans, décède le 22 juillet. Il est remplacé par Bendicht Rother, notaire et, jusque là, chancelier municipal. Abraham Scholl, fils du précédent, ancien étudiant en droit, capitaine dans le régiment lucernois Pfyffer von Wyer, occupe dès lors la chancellerie. Le 27 janvier 1691, il se marie avec Anna Barbara Wyttenbach. Son épouse est la petite fille de Niklaus II, qui avait été bourgmestre de 1637 à 1680, propriétaire du Schlössli à Mâche, et d'Ursula Scholl. Son beau-frère, Niklaus III, est l'héritier de la famille et l'ultime descendant mâle des Wyttenbach, qui s'éteignent avec lui à Bienne. Lieutenant au service de France, revenu à Bienne en 1698 au plus tard, il est probablement capitaine de Ville au moment du mariage de sa jeune sœur avec Abraham Scholl. L'épouse n'a pas encore 20 ans et le marié approche la trentaine. Six enfants au moins, dont quatre garçons, naîtront de cette union, mais assez tardivement. Parmi les survivants connus, cinq viennent au monde près de dix

ans plus tard seulement, soit au moment où l'assise sociale et financière du couple s'affermirait. Cette distance est aussi symptomatique des difficultés économiques que rencontre l'ensemble de la population durant toute la décennie et au-delà, ainsi que des conséquences démographiques de la crise qu'elle traverse.

Les Thellung de Courtelary à la mairie

Les Thellung sont issus d'une famille Tellun ou Taillon de Gléresse. Ils furent reçus bourgeois de Bienne au début du XVI^e siècle et germanisèrent leur nom après s'y être installés à demeure. Ils y acquirent par la suite de nombreux biens, des maisons en ville, des fiefs épiscopaux nobles comme les moulins du Trou (Lochmühle) et du Pont (Brückenmühle), des terrains à proximité (Abläss) ainsi que dans les environs (Perles, Courtelary), ou encore la seigneurie de Rondchâtel. Ces tenures féodales et propriétés privées, ajoutées aux alliances matrimoniales et aux charges occupées dans l'Evêché, valurent aux membres de la famille d'être reçus bourgeois de Corgémont, La Neuveville, Neuchâtel (ville et principauté), Rochefort et Brot. Hans Heinrich, père de cinq enfants nés de ses deux mariages avec une neuchâteloise, Louise Merveilleux, et une bernoise, Susanne von Wattenwyl, fut anobli en 1653 par l'empereur Ferdinand III. Bailli d'Erguël dès 1656, il fut reçu la même année à la bourgeoisie de la principauté de Neuchâtel où il hérita de sa première femme du fief de Coffrane. A Bienne, il rénova complètement sa maison de la Rue Basse, actuel numéro 45, en 1666 et acheta dix ans plus tard l'auberge de la Couronne à Perles. Ses enfants feront tous de beaux mariages. A la génération suivante, les liens de la famille Thellung, appelés dorénavant de Courtelary, se renforcent avec celle des Chemilleret, qui dirigent alors en Erguël et avec les Wattenwyl tout en s'élargissant du côté de Bâle, voire de la France.

Abraham Thellung de Courtelary, fils aîné (°1650) du bailli d'Erguël Hans Heirich, étudiant à Genève, puis engagé dans le régiment bernois d'Erlach, épousera tardivement Anna Maria Katharina Chemilleret, petite fille, fille et sœur de trois baillis d'Erguël. Il succède à un premier mari, le défunt capitaine Raymond, comme lui au service de France. Ses noces renforcent l'alliance des Thellung avec la belle-famille de sa sœur. Anna Magaretha, cadette de la fratrie, mariée dès 1693 à Marc Elias Chemilleret, également ancien capitaine au service de France et futur bailli d'Erguël après son grand-père Abraham et son père Pierre Esaye. Le troisième des frères Thellung, Johann Conrad Albrecht (°1658) consolide les liens avec Berne et les von Wattenwyl en se mariant avec Catharina en 1686 à Nidau. Il succèdera à la mairie de Bienne à son frère Johann Franz (°1655), marié probablement à une française en premières noces, et depuis 1690 à Damaris von Schmidtman, certainement bâloise.

Les Chemilleret, baillis d'Erguël et industriels

Comparés aux précédents, les Chemilleret sont des sujets de fraîche date de l'Évêché, admis tardivement à la bourgeoisie de Bienne. Leur ascension sociale n'en est pas moins fulgurante en ville, dans la région et en Suisse. Elle repose sur l'industrie et le commerce du fer et sur la charge de bailli d'Erguël qu'ils occupent sans discontinuité de 1681 à 1724, succédant à cette fonction à Hans Heinrich Thellung de Courtelary. Réfugiés protestants originaires de Besançon, ils émigrent pour des raisons religieuses, d'abord dans le Montbéliard, où se trouve Jean en 1572, puis dans l'Évêché de Bâle. Abraham, son petit-fils, est reçu bourgeois de Bienne en 1657. Avec son frère Marc (†1685), il reprend en 1663 la ferme La Reuchenette, petit complexe sidérurgique comprenant une fonderie et une forge, fondé neuf ans plus tôt par le prince-évêque et qui restera dans la famille jusqu'en 1756. Son achat du Bifang à Bienne, attesté en 1667, propriété située hors les murs mais proche du cœur de la cité, témoigne d'une certaine aisance, grandissante dans sa descendance. Son ascension sociale est extrêmement rapide considérant son admission au Grand Conseil biennois en 1677, au Petit en 1680, et son accession à la tête du bailliage d'Erguël l'année suivante. En 1681, les deux frères obtiennent aussi de Berne une concession de vingt ans pour l'exploitation de mines dans les bailliages argoviens de Schenkenberg et de Königsfeld. L'année suivante ils créent une société avec trois Bâlois, Abel Socin, Albrecht Faesch et Johann Jakob Merian pour la construction d'un haut fourneau à Albrugg, dans le duché de Bade, hameau situé au confluent de l'Alb et du Rhin, futur centre de production de fer et d'ustensiles ménagers.

L'ascension économique et sociale des Chemilleret se confirmera à la génération suivante grâce aux fonctions et mariages des enfants d'Abraham, qui poursuivent son œuvre industrielle tout en étendant les propriétés et les alliances familiales surtout du côté de Berne. Le fils aîné, Pierre Esaye, né à Bienne en 1656, succèdera doublement à son père dans ses fonctions baillivales et comme industriel. Bailli d'Erguël dès 1686, il reprend également l'exploitation des forges de La Reuchenette trois ans plus tard et épouse au même moment une bernoise, Johanna von Diesbach, qui lui survivra. Il exercera sa charge et son activité industrielle jusqu'à son décès en 1706. Son contrat d'affermage de La Reuchenette est renouvelé en 1696 par le prince-évêque qui l'autorise aussi alors à prendre le bois nécessaire dans les forêts avoisinantes. En 1703, un pilon à poudre (Pulverstampf) est adjoint au complexe sidérurgique. Le Bifang dont il a hérité avec son frère, est aménagé leur vie durant. Ce terrain proche de la ville, situé à l'actuelle Rue du Rosius 3, comprend alors un jardin, une petite vigne et un cabanon de jardinage ou petite résidence d'été. En 1703, la ville accorde l'autorisation d'arracher les ceps et de transformer cette parcelle en verger. En 1716, l'installation d'une fontaine y est également autorisée.

Frère du précédent, Marc Elie (°1664) revient à Bienne avec le grade de capitaine après quelques années passées au service de France. Il épouse en 1693 à Täufelen Anna Margaretha Thellung. Membre du Petit Conseil de la ville jusqu'en 1706, il succède ensuite à son aîné à la tête du bailliage d'Erguël, d'où il sera déchu en 1723, année de son second mariage avec Magdalena von Wattenwyl. En 1727, il achète la seigneurie et le château de Bremgarten. Il donna 30 couronnes à l'hôpital de Bienne, probablement à sa mort,

survenue en 1645. Son frère cadet, Abraham Albert, lieutenant au service de France comme lui, puis à Moscou, décédé en 1718 avait déjà légué 100 couronnes à cette institution. Après eux, les Chemilleret se replient encore davantage sur Bienne et leurs possessions bernoises.

Fils de Pierre Esaye, Johann Conrad Abraham (1681-1751) passe quelques années au service de France, dont il revient avec le grade de commandant. En 1725, il reprend le fief de La Reuchenette et épouse en 1736 Anna Elisabeth Wildermeth. Membre du Grand Conseil biennois dès la même année, il siège au Petit de 1748 à sa mort, en 1751. Durant cette période, il fonctionne aussi comme administrateur de la Maladière (Siechenvogt). L'hôpital de Bienne recevra de lui 85 couronnes et 200 autres de sa sœur Johanna (Jeanneton) Magdalena (†1792), mariée en 1727 à Abraham Scholl, fils du bourgmestre. Leur frère Pierre Esaye (1687-1756), capitaine de ville (Stadthauptmann) reprit le fief de La Reuchenette, où il construisit un cabaret en 1731, et qui revint au prince-évêque à sa mort. Quant à leur cousin François Esaye (1694-1757), fils de Marc Elie, il épousa Rosina Esther Kirchberger en 1722. Héritier du Bifang, on lui mis du bois à disposition en 1725 pour réparer la petite maison qui s'y trouvait. Il obtint la bourgeoisie de Neuchâtel et fut annobli «de La Reuchenette» par l'empereur Charles IV en 1733. Il occupa aussi les charges de bailli d'Orvin et de la Montagne de Diesse lorsque ces fonctions, attribuées jusque là au maire épiscopal de Bienne, en seront distinctes.

L'ascension des Scholl

Abraham Scholl, né probablement en 1629, décède le 22 juillet 1690. Il n'avait été bourgmestre que pendant 10 ans, après que Niklaus Wytttenbach, marié d'ailleurs à Ursula Scholl en secondes noces, ait occupé le poste pendant 43 ans! Après son grand-oncle, Martin, venu probablement de Perles et reçu bourgeois de Bienne en 1592, et son oncle Johann, marié à Katharina Wytttenbach, il est le troisième membre de la branche à accéder à la chancellerie et le premier à devenir bourgmestre de la ville. Avec lui, les Scholl accèdent à la plus haute fonction élue, à la suite des Wytttenbach, famille à laquelle ils sont étroitement liés. Abraham aurait étudié le droit à Bâle et voyagé ensuite sur le continent et jusqu'en Angleterre. Devenu camérier du prince de Galles, l'héritier du trône, il aurait suivi le futur Charles II dans son exil en Hollande avant d'être chargé d'une importante mission à la cour de France en 1649. On sait, de manière un peu plus sûre, qu'il obtint son brevet de notaire auprès de la cour épiscopale en 1651, une année après son mariage avec Anna Katharina Daxelhofer. Son fils, également prénommé Abraham de même que le premier de ses quatre petits-fils, lui succèdera après un intermède d'une dizaine d'année. Son remplaçant immédiat comme bourgmestre, Bendicht Rother, dont la naissance se situe en 1640 environ, doit être remplacé en mai 1701 déjà, également en raison de sa mort. Le suivant, Abraham Scholl fils, né en 1662, remplira au contraire cette charge pendant 31 ans, après avoir occupé très jeune et pendant 10 ans celle de chancelier à la place du même Rother. Il succède ainsi, indirectement, à son père et à son aïeul par alliance Niklaus

Wytenbach, dont il épousera la petite-fille Anna Barbara en 1691, héritant de la sorte du prestige de cette famille, qui s'éteint en 1710, et de sa maison au numéro 10 la Rue des Maréchaux.

Abraham Scholl, deuxième du nom, a étudié le droit, à Bâle peut-être, plus certainement à Heidelberg. Il a ensuite passé quelques années au service de France, comme capitaine dans le 66^e régiment d'infanterie de Castella, qui appartient alors au colonel Nicolas Pffyffer de Wyer, donc essentiellement lucernois et catholique d'après sa zone de recrutement. Il ne semble être revenu à Bienne que pour occuper la chancellerie et se marier. Dès lors, il est sans conteste l'homme "qui monte" dans la cité et qui la gouverne bientôt en tant que bourgmestre. A côté de ses fonctions politiques, il pratique le notariat dès 1711 et cumule les charges administratives par la suite. Il occupe les postes d'administrateur, d'abord de l'église (Kirchenvogt) en 1726-1727, puis de l'Hôpital (Spitalvogt) de 1628 à 1633. Dans la continuité, quoique dans des domaines différents et à un échelon supérieur, chacun de ses quatre fils poursuivra l'ascension sociale de la famille Scholl, tout en élargissant ses liens avec des lignages biennois, bernois et vaudois.

Les Wildermeth

Ecartés du pouvoir politique, les Wildermeth conservent cependant, à la suite de Hans Heinrich, leur assise sociale et leur pouvoir économique, qui s'élargissent même en Suisse. Fils du précédent, Jakob, ancien militaire au service de France, reprend au décès de son père la charge de receveur du prince-évêque à Bienne. L'année suivante, il se marie à Magdalena de Wattenwyl et devient en 1691 capitaine de Ville (Stadthauptmann). Dès 1693, il siège au Grand Conseil. Son neveu, Hans Georg, ancien étudiant en belles Lettres à Zurich, hérite lui, au décès de son père Hans Peter, de la recette de Bellelay, économiquement tout aussi importante que la précédente. Leur soeur et tante, Anna Margrith, veuve d'Andreas Grosjean depuis 1689, tient également le moulin du Trou (Lochmühle) de Boujean et la tirerie de fer développée sur place depuis trois ans par son mari, son neveu Emmanuel Wildermeth et son beau-frère, Daniel Watt. Le 13 janvier 1695, la veuve et les autres codétenteurs cèderont l'exploitation pour trois ans à Bendicht Schneider. Les enfants et petits-enfants de Hans Heinrich Wildermeth ont également hérité de lui des biens fonciers considérables à Bienne, Perles, Mâche, Cressier, Meinisberg, Madretsch, ainsi que des droits sur des moulins à Orvin et sur la fonderie de La Reuchenette, qu'ils exploitent avec les Chemilleret. Après des études de médecine à Zurich, Peter se lance dans le commerce à Genève dès 1695, de même que son cousin Jakob qui poursuivra encore son apprentissage à Leipzig. Au tournant du siècle, les Wildermeth contrôlent, directement ou indirectement, une bonne partie de l'économie de la ville, et du commerce alentour. Ils sont également directement impliqués dans certaines activités industrielles naissantes, comme l'exploitation du salpêtre et sa transformation en poudre, la fonderie et le tirage du fer.

La "cantonalisation" manquée de l'Évêché... et de Bienne

Dans les années 1690, la principauté épiscopale de Bâle se trouva à nouveau exposée. La guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) venait d'éclater et opposait alors Français et Impériaux dans le Palatinat. Dès 1689, les Treize cantons intervinrent en faveur de l'Évêché, particulièrement menacé. De son côté, Bienne répondit à l'appel des Confédérés en envoyant son contingent assurer la sécurité de Bâle et surveiller les cols. Le premier décembre 1690, Jean-Conrad de Roggenbach fait aussi interdire les enrôlements pour le service étranger à Bienne par son tout nouveau maire, Johann Franz Thellung, et en Erguël par le bailli, Pierre Esaye Chemilleret, en place depuis quatre ans. Alors dans la force de l'âge, les deux figurent, avec les Wildermeth, parmi les familles les plus riches et les plus influentes de Bienne et de la région.

Dans ces circonstances, le prince-évêque déposa en 1691 une demande formelle d'adhésion à la Confédération. Il manifeste le souhait d'y être reçu avec toute sa principauté en tant que membre ordinaire. Sa requête reçut un accueil favorable. Six cantons la défendirent, dont Soleure et Fribourg. L'appui des quatre autres, Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse, n'était pas désintéressé. Les Etats réformés comptaient négocier, en contre-partie, l'admission de Neuchâtel et Genève. Le poids des protestants dans la Confédération s'en serait trouvé augmenté ainsi que le nombre de voix en leur faveur à la Diète. La ligue d'Or, Lucerne en particulier, s'opposa à cet élargissement tout en promettant au prince-évêque d'intervenir auprès des belligérants pour qu'ils respectent la neutralité de l'Évêché.

Le prince-évêque mourut, 13 juillet 1693, au cours des négociations engagées avec la Suisse pour l'adhésion de l'Évêché de Bâle à la Confédération. Son successeur désigné, coadjuteur du défunt depuis trois ans déjà, les poursuivit sans plus de succès. Le règne de Guillaume Jacques Rinck de Baldenstein (1693-1705), qui renouvela deux fois la demande d'adhésion de l'Évêché à la Confédération dix ans plus tard, est marqué par ces tentatives infructueuses d'intégration à la Suisse. Il débute dans une ferveur peu commune, intéressée peut-être, sensible néanmoins jusque dans les bailliages protestants de l'Évêché et à Bienne.

Sitôt son élection connue, la ville envoya une délégation à Porrentruy pour présenter les vœux des autorités et de la population au nouveau souverain. En signe d'amitié, on lui offrit même un gobelet d'argent ainsi que 20 doublons, ce qui n'était pas forcément usuel. L'hommage qu'on lui rendit sur place le 20 septembre fit également l'objet d'un long, minutieux et, peut-être, exceptionnel compte-rendu.

Dans ses négociations avec la Suisse, le prince-évêque de Bâle n'obtint, finalement, que le renouvellement du pacte séparé avec les sept cantons catholiques. L'alliance chrétienne fut confirmée et signée en grande pompe à Porrentruy du 10 au 12 octobre 1695, au moment où les hostilités se terminent en Europe. Les alliés suisses se montrent alors surtout préoccupés de défendre leurs intérêts dans l'Évêché, tout en se plaignant beaucoup. Ils regrettent, d'abord, que les nouveaux statuts du chapitre cathédral, adoptés en 1681,

aient réduit les possibilités d'admission des chanoines helvétiques. Ils estiment ensuite que la garde suisse à Porrentruy, composée de 21 soldats, n'est pas suffisamment bien traitée, équipée et vêtue. De même, la titulature dont le prince-évêque use à leur égard leur paraît insuffisamment élevée. Enfin et surtout, les cantons catholiques cherchent à obtenir l'autorisation de réaliser des enrôlements pour le service étranger dans la principauté de Bâle. A ces reproches et demandes, Guillaume Jacques Rinck de Baldenstein répondit en promettant d'appeler dorénavant ses alliés «très honorés seigneurs», au lieu du simple «seigneurs» utilisé auparavant, et de veiller à ce que les besoins des Suisses de sa garde soient satisfaits. Sur le premier point, il fit remarquer que le chapitre cathédral comptait plusieurs ressortissants des cantons et que celui de Moutier en comprenait la moitié. Il refusa, en revanche, d'autoriser les enrôlements en raison de la situation de l'Évêché à l'égard de l'Empire.

Bienne dans la tourmente

Depuis 1690 au moins, la population biennoise souffrait ainsi que celle des alentours. Les céréales manquaient sur tous les marchés de la région. Le début de cette décennie, exceptionnelle à bien des égards, fut particulièrement froide et humide en Europe, surtout en Allemagne du Sud.

A Bienne, le Conseil prit dès 1691 des mesures contre la spéculation sur les grains. Un bourgeois fut puni de 50 livres d'amende cette année-là pour avoir accaparé les céréales au marché afin de les vendre plus tard à meilleur prix. De même, il interdit aux étrangers d'en acheter avant que les indigènes n'en soient d'abord pourvus en suffisance. L'année suivante, à l'exemple des villes suisses, il fut même contraint d'acheter pour 6000 couronnes de blé à l'étranger afin de faire face au risque grandissant de famine.

A ces mesures temporaires, on en ajouta d'autres plus durables pour soigner et protéger la population locale et favoriser les bourgeois. Ainsi le 25 janvier 1692, on admit à la bourgeoisie Johann Rudolf Neuhaus, médecin de la ville depuis deux ans et futur conseiller. En 1688, Niklaus Letter et son fils Wilhelm, respectivement médecin et chirurgien à Bienne depuis 1680, étaient décédés en l'espace de quelque mois. Restait Bendicht Köhli, qui continuait à pratiquer la chirurgie. Les circonstances et besoins accrus en soins médicaux des habitants incitaient à s'attacher les services d'un docteur patenté. De plus, Neuhaus avait épousé la veuve d'un bourgeois. On pouvait donc favoriser un peu son intégration en l'admettant avant l'ordonnance qui, quelques mois plus tard, allait considérablement restreindre l'accès à la bourgeoisie de la ville. Cette règle, qui fixait à 1'000 livres et pour dix ans le droit d'entrée entra en vigueur le 16 septembre de la même année. Elle sera prolongée et encore renforcée par la suite. Bienne suivait ainsi le mouvement de fermeture des bourgeoisies, surtout urbaines, en Suisse, initié à Uri, Zurich, Soleure et Fribourg entre 1669 et 1683. La ville précédait même Berne, qui procéda de même en 1694, Mulhouse, Lucerne, Schwytz et Bâle qui suivirent cette voie entre 1705 et 1718.

La tendance au repli et à l'exclusion des étrangers se prolongea avec la crise et se renforça en même temps qu'elle. L'hiver de 1693-1694, notamment, fut terrible dans toute l'Europe. Il fit plusieurs milliers de victimes, provoqua la famine à Paris et des grèves dans l'industrie textile à Lyon et à Tours. La disette, constatée partout, favorisa les épidémies. Dès novembre 1693, les cantons de Berne et de Soleure ferment leurs frontières à l'exportation, ce qui met Bienne en grande difficulté. Pour lutter contre la mendicité qui augmente, la ville impose aux corporations un impôt des pauvres dès l'année suivante. Elle place aussi à ses portes des gardes spécialement chargés de tenir éloigner les mendiants étrangers. La population locale n'en continua pas moins de souffrir du froid et de la faim. En janvier 1695 encore, les oliviers gelèrent en Provence. La production agricole de la France, principale pourvoyeuse de céréales de la Confédération, déclina jusqu'en 1713. Seules la Bourgogne et l'Alsace furent relativement épargnées, heureusement pour la Suisse et l'Évêché de Bâle qui s'y approvisionnaient en vins et en grains.

Impacts de la crise

A Bienne comme ailleurs, l'impact démographique, économique et social, des circonstances climatiques exceptionnelles est difficilement mesurable. Les informations quantitatives et qualitatives sur la population, ses activités laborieuses et les productions agricoles locales ou régionales font défaut. On ignore également dans quel état se trouvent alors les finances de la ville et comment elles évoluèrent par la suite. Seuls quelques indices permettent de prendre la mesure des effets de la crise dans la région et sur ses habitants. On constate notamment, à la fin du XVII^e siècle, un renouvellement très rapproché et quasi général parmi les élites dirigeantes en raison de décès parfois prématurés. Les enfants en bas âge, les personnes malades ou affaiblies par l'âge sont alors les plus exposés. En février 1689, on enterra d'abord Hans Heinrich Wildermeth, mort dans sa 69^{ème} année, maire épiscopal de Bienne depuis 1660. Le bourgmestre Abraham Scholl, né probablement en 1629, à la tête des autorités urbaines depuis dix ans, le suit dans la tombe le 22 juillet 1690. A Bellelay, Norbert Périat, de Fahy, succède en 1691 au soleurois Jean-Georges Schwaller, âgé de 82 ans, abbé depuis 1666. Le 4 novembre, il écrit au maire, maître-bourgeois et conseil de Bienne pour annoncer son prochain voyage à Soleure, puis à Bienne afin d'y «de renouveler le Droict de Bourgeoisie, que mes Predecesseurs d'heureuse memoire ont eü l'honneur de posseder approchant l'espace de deux siecles dans v[ot]re Louable Ville». A sa mort, moins de deux ans plus tard à La Neuveville, où il surveillait les vendanges, il approche la cinquantaine. Le 16 octobre 1693, le nouvel abbé de Bellelay, Jean-Georges Schwaller, de Soleure, renouvelait à son tour «oralement» la bourgeoisie avec Bienne, offrant comme cadeau une coupe dorée avec son couvercle. Le prince-évêque de Roggenbach s'éteint à son tour en 1693, à l'âge de 75 ans et après 37 de règne. Enfin, le 28 janvier 1696, c'est le banneret David Krachpelz, chef des milices biennoises et de l'Erguël depuis 1679, qui décède.

Suivant ces exemples, on peut supposer une augmentation plus générale de la mortalité, avec une baisse probable de la population indigène jusque dans la deuxième décennie du siècle suivant. Le phénomène démographique se vérifie partiellement à Bienne comme dans le reste de l'Évêché par une conséquence à la fois sociale et politique. Par comparaison avec les générations antérieures et postérieures à la période de crise qui commence, la durée des règnes, des charges civiles ou religieuses et des offices diminue. Il s'ensuit un rajeunissement avéré des titulaires. Ainsi Guillaume Jacques Rinck de Baldenstein, qui meurt à 80 ans le 4 juin 1704, ne dirigera que 12 ans la principauté, soit deux tiers de moins que son prédécesseur. En comparaison, son successeur, Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach est relativement jeune à son élection et il régnera 32 ans. A Bellelay, on connaît ou devine les raisons de la succession très rapide des abbés. Frédéric de Staal, né à Soleure le 5 avril 1651, élu en 1692, décède le 23 avril 1706 d'une «maladie d'entrailles qui était épidémique». Jean-Georges Voirol, né en 1672 aux Genevez, de santé fragile, est encore plus jeune à sa mort en 1719, à son retour des bains de Pfäfers, où il était allé se faire soigner. Il faut attendre Jean-Baptiste Sémon, de Montfaucon, né en 1674 et décédé en 1743, pour que Bellelay retrouve une certaine stabilité de gouvernement.

A Bienne, la rapidité du renouvellement des charges et le rajeunissement des titulaires est également patent dans la dernière décennie du XVII^e siècle, moins spectaculaire par la suite. Un autre changement apparaît cependant parmi les familles régnantes, au moment où la bourgeoisie se renferme pratiquement sur elle-même. A la mairie, le prince-évêque installe en 1690 les Thellung de Courtelary, qui conservent la charge jusqu'en 1747. Au sein de la bourgeoisie, les Scholl connaissent une spectaculaire ascension à la suite des Wyttenbach, alors que d'autres familles comme les Wildermeth sont momentanément écartées du pouvoir, voire même exclues des principales fonctions, à l'instar des Watt. Conjointement, l'admission parmi les bourgeois se restreint aux étrangers fortunés et à quelques résidents indispensables, médecins notamment, ou titulaires de professions peu ou mal représentées dans la cité. Outre le docteur Neuhaus, médecin de ville auquel succèdera Johann Heinrich Hermann en 1724, Bienne accueille des praticiens de passage ou à résidence. Henri Robert, de Chaumont, est attesté comme médecin en 1693, de même que Johann Jakob Preshon, tout à la fois oculiste, dentiste et chirurgien, en 1705 ainsi que le docteur Isaak Mestrezat en 1718.

L'impact de la crise peut également être appréhendé, paradoxalement, au moyen d'importants chantiers qui furent élaborés et réalisés à Bienne et dans la périphérie soit par les souverains de l'Évêché, soit par les familles dominantes et fortunées. Les autorités urbaines, en revanche, ne semblent guère avoir été en mesure d'investir à ce moment-là, en occupant les artisans et ouvriers désœuvrés tout en réalisant de nouvelles infrastructures, notamment hospitalières qui ne purent être réalisées que plus tard, grâce aux donations et legs des Chemilleret et des Wildermeth en particulier. L'interdiction du recrutement étranger à Bienne et en Erguël n'est pas sans rapport non plus avec les conséquences démographiques de la crise. Elle visait non seulement à préserver pour l'Évêché les hommes en âge de se battre, mais aussi à ne pas aggraver davantage les pertes de

populations en maintenant sur place les célibataires et une part de la main-d'œuvre masculine. Ces mesures souveraines, prises pour le bien commun, n'en provoquèrent pas moins des tensions entre les autorités épiscopales et urbaines, pour des motifs que l'on s'explique parfois assez mal aujourd'hui.

Constructions et contestations

Les raisons pour lesquelles Johann Franz Thellung, maire épiscopal depuis 1690 seulement, marié la même année en secondes noces à Damaris von Schmidtman, devint la cible de toutes les attaques ne sont pas claires. La mise en chantier de sa nouvelle demeure, le Rockhal, première habitation d'envergure attestée hors les murs, n'y est peut-être pas étrangère, ainsi que le comportement d'un membre de sa famille, Abraham, probablement son frère. La construction, monumentale par son architecture et sa décoration pour l'époque et l'environnement, commence en 1692. Elle se prolongea durant deux ans, offrant certainement un travail bienvenu à de nombreux ouvriers et artisans lors de la crise qui commence. Les dépenses qu'elle représentait pouvaient, cependant, aussi bien choquer d'autres bourgeois et habitants, pauvres, démunis, encore confinés pour la plupart à l'intérieur des remparts, dans des maisons souvent étroites, serrées les unes aux autres, sans grandes commodités ni aisances. De son côté, le prince-évêque lance, conjointement à celui du maire, un autre projet important à Bienne qui, lui, ne prêtait aucun flan à la critique. Au contraire, il devait plutôt, sinon soutenir les autorités, du moins contribuer à stocker des réserves pour prévenir les pénuries. Le contrat de construction pour ce grenier du prince, qui sera également bâti hors les murs, est passé avant 1693.

Au même moment, cependant, deux affaires vinrent semer le trouble. Abraham Thellung, capitaine dans le régiment d'Erlach, futur gendre du bailli d'Erguël et recruteur pour le service de France, s'il s'agit bien du frère aîné du maire, est condamné à la prison par les autorités de la ville en raison de son comportement et par suite d'une affaire d'injures avec le bourgmestre, Bendicht Rother, entré lui aussi en fonction depuis peu. L'officier recourut auprès du prince-évêque, qui désavoua le Conseil biennois, dont il cassera encore d'autres décisions parce qu'elles avaient été prises en l'absence du maire. Dans l'un et l'autre cas, les bourgeois ne pensaient pas avoir agi autrement que selon les anciens usages. Aussi adressa-t-on au souverain un mémoire justificatif, auquel Jean-Conrad de Roggenbach, décédé le 13 juillet 1693, n'eut pas le temps de répondre.

Guillaume Jacques Rinck de Baldenstein mit immédiatement en route la construction de l'imposant grenier projeté par son prédécesseur. Situé au-delà de la Porte du Haut mais à proximité immédiate et sur un terrain de la ville, le chantier se prolongea jusqu'en 1696. En août de cette année-là, le Conseil reconnut avoir reçu 100 doublons pour la parcelle sur laquelle s'élevait le bâtiment. Il échangea également l'année suivante la cense foncière annuelle due par le prince-évêque contre une autre sur des champs, versée par la ville au souverain. On profita également de ce chantier, aussi imposant que celui du

Rockhal, pour réparer les remparts et la maison de la douane attenants au grenier épiscopal, partiellement endommagés lors de la construction.

Plus généralement, le nouveau prince-évêque ne se montra pas insensible aux intérêts de Bienne, aux besoins des habitants, ainsi qu'aux doléances de la bourgeoisie. La fermeture des frontières bernoises et soleuroises à l'exportation, décrétée entre octobre et décembre 1693, ne facilita pas la tâche des autorités urbaines. Par ailleurs, les critiques à l'égard du maire épiscopal s'étaient renforcées et élargies au point qu'en 1694 ce ne fut pas moins de 80 objets de plaintes et de reproches qui furent déposés contre lui. Le prince-évêque ne les considéra pas suffisants pour démettre de ses fonctions son officier supérieur à Bienne, qui les abandonna néanmoins deux ans plus tard. Son jeune frère, Johann Conrad Albrecht, prit sa place. Il la conserva jusqu'en 1722, malgré les critiques dont lui-même, ses frères et sa femme Catharina, née von Wattenwyl, firent l'objet. Les tensions entre une partie riche, dominante, aristocratisée, de la bourgeoisie biennoise et les autorités urbaines, représentatives d'une frange laborieuse et roturière, moins fortunée, se perpétuèrent, malgré les changements de personnes. Elles s'amplifièrent avec la crise et trouvèrent à s'alimenter dans des événements intérieurs ou extérieurs à la ville et à l'Évêché. Elles altèrent progressivement les relations des Biennois avec leur souverain, pourtant bien disposé à leur égard, notamment sur le point extrêmement sensible alors du recrutement pour le service étranger.

Service étranger

L'interdiction sur les enrôlements, décrétée à Bienne et Erguël en 1691, est renouvelée en 1692 pour les vallons de Saint-Imier et Vauffelin. Cette mesure de protection, qui visait à préserver au moins une partie des troupes de la bannière de Bienne pour une éventuelle défense de l'Évêché, allait à l'encontre des intérêts de la Confédération et de Bienne. Elle fut combattue par la ville et les droits en la matière du prince-évêque contestés d'étrange manière par la suite. Le service étranger représentait alors une source importante de revenus pour tous les cantons confédérés, surtout en période de mauvaise conjoncture économique, ce qui était alors le cas. A l'occasion du renouvellement de l'alliance avec Guillaume Jacques Rinck de Baldenstein, en 1695, les alliés catholiques tentèrent en vain d'atténuer en leur faveur la portée de l'interdiction au recrutement décrétée dans l'Évêché.

A la fin de la guerre de Hollande (1678), l'effectif théorique des Suisses qui servent uniquement en France s'élève à 25'000 hommes. La demande ne cesse de croître jusqu'au début du XVIII^e siècle. La terrible bataille de Malpaquet (1709), une véritable «boucherie» au cours de laquelle 8'000 Suisses furent massacrés en s'entretenant, marque le début d'un changement. Le service étranger perdit beaucoup de son attrait par la suite, également pour d'autres raisons liées au développement de l'économie helvétique. La banque, le commerce, puis l'industrie et l'éducation offrirent toujours plus de possibilités d'engagements, sur place et à l'étranger.

Jusque là, en raison des guerres continuelles en Europe, les propriétaires de régiments, surtout au service de France, mais aussi d'Espagne, d'Autriche et des Provinces-Unies, d'Angleterre, de Pologne et, jusqu'en 1719, même de Venise, gagnent beaucoup d'argent dans ce commerce d'hommes et de chair à canons. Les autorisations accordées aux capitaines recruteurs se monnaient, parfois très cher par les cantons et leurs alliés. Les familles dirigeantes de Berne, Soleure, Fribourg, Zurich et Lucerne, surtout, touchent également des pensions privées pour ce service, qu'elles favorisent et entretiennent, essentiellement à leur profit matériel et social. Après leurs études, de droit et de théologie, plus tard de médecine et de sciences ou de lettres, leurs enfants passent souvent quelques années à l'étranger comme officiers, les seuls postes un peu lucratifs, en attendant l'occasion de revenir au pays pour s'y marier et occuper d'autres fonctions, politiques et publiques, administratives ou pastorales, qui s'était libérées.

Le schéma, bien établi en Suisse, se retrouve à Bienne parmi les élites, titulaires des principales charges de la cité et en Erguël, où non seulement le bailliage mais aussi certaines cures sont occupées par des bourgeois de la ville. Le développement du commerce et son élargissement aux colonies d'outre-mer, la création de nouvelles activités économiques, l'organisation des écoles et des académies, offrit par la suite d'autres possibilités d'apprentissage aux fils de bonne famille. Outre le métier des armes, la banque et le commerce, alors intimement liés, plus tard encore l'enseignement et le préceptorat procurèrent de nouvelles opportunités de carrière. A la fin du XVII^e siècle, les premières industries font aussi leur apparition, y compris en Erguël et à Bienne-Boujean, où celle du fer connaît un certain développement. Zurich, Bâle et Saint-Gall se spécialisent dans le tissage mécanique du coton et de la soie. De Genève, l'horlogerie gagne les montagnes jurassiennes dès 1700, puis l'Erguël; l'indianerie se répand le long du littoral neuchâtelois avant de toucher Bienne à la fin du XVIII^e siècle.

Pour les bourgeois et habitants moins fortunés, peu intégrés par leurs alliances matrimoniales et leurs activités aux réseaux commerciaux, industriels et intellectuels internationaux, le service étranger reste plus longtemps un des rares débouchés extérieurs. Le recrutement, libre ou forcé, permettait aussi de se débarrasser d'individus encombrants, turbulents ou gênants, que l'on préférait envoyer se battre et, souvent, mourir ailleurs. Dans le contexte militaire de l'époque, s'enrôler comme sous-officier ou simple soldat présente un risque élevé de décès, de blessure ou d'infirmité, avec une solde, éventuellement une pension, dont la valeur ne cesse de décroître.

Les informations précises manquent pour évaluer le poids, démographique et financier, du service étranger dans les revenus de Bienne et des familles bourgeoises de la ville, principalement intéressées. Considérant le nombre d'officiers ayant servi ou servant alors, surtout dans les régiments bernois, il ne fait cependant guère de doute que ce commerce comptait dans la cité, dont les autorités contrôlaient aussi, indirectement, les enrôlements en Erguël. Mais le pouvoir d'autoriser le recrutement pour le service étranger restait un droit souverain. Le prince-évêque ne l'avait d'ailleurs pas seulement interdit à

Bienne et en Erguël, mais dans tout l'Évêché, refusant même d'atténuer cette mesure en octobre 1695 pour ses alliés confédérés catholiques.

Etrangement, Bienne les avait déjà interdits de son propre chef dans la mairie et en Erguël, par des mandats du 21 février et 3 mars 1695 qui furent contestés. Le prince-évêque les considéra immédiatement comme une atteinte à ses droits de souveraineté. Les autorités urbaines durent donc adjoindre à leurs ordonnances une phrase expliquant que, par cette mesure, elles ne manifestaient aucune prétention seigneuriale sur l'Erguël. La controverse donna lieu à un échange de correspondance. Elle était d'importance dans le contexte de l'époque car si Bienne était alors en position de favoriser le recrutement des cantons suisses pour le service étranger, avait-elle pour autant la capacité juridique de l'autoriser et de l'interdire? Plus généralement, avait-elle ou non la liberté d'ordonner, notamment en matière militaire, sans l'assentiment préalable des officiers épiscopaux? A ces deux questions s'ajoutait celle de savoir si les pasteurs, qui lisaient généralement en chaire les ordonnances souveraines ou les affichaient dans leurs églises, étaient également obligés de le faire pour celles de Bienne sans attendre confirmation de la seigneurie.

Dans ces circonstances, le décès du banneret David Krachpelz, survenu le 28 janvier 1696, à l'âge de 77 ans, prit une signification toute particulière. Le défunt avait passé les 17 dernières années de sa vie à la tête de la milice biennoise, ce qui le plaçait, avec le bourgmestre et le chancelier, parmi les principaux personnages de la Ville. Son autorité s'étendait même bien au-delà en tant que commandant en chef des troupes de la bannière. On l'enterra donc avec une certaine solennité le 30. Son cercueil fut porté jusqu'au cimetière par huit conseillers, spécialement élu pour l'occasion. Sa femme Elsbeth Gurr, le suivit le 4 mars dans la tombe.

D'un point de vue suisse, bernois en particulier, le choix du successeur revêtait une certaine importance en raison des devoirs d'assistance militaire de Bienne à la réquisition des cantons combourgeois, éventuellement de la Confédération. Elle n'était pas non plus sans intérêt pour l'Évêché, qui devait pouvoir compter au besoin sur les forces militaires placées sous commandement biennois. L'élection de Peter Haas et la cérémonie de prestation de serment au nouveau banneret fut suivie avec attention par le prince-évêque, à qui un rapport, daté du 7 février, fut adressé.

Ce changement parmi les autorités politiques de Bienne était le second d'envergure avec celui du maire épiscopal survenu dans le courant de l'année. D'autres se profilèrent également en 1696, dans la continuité des inféodations épiscopales, la gestion économiques des biens de l'Évêché et d'autres attributions souveraines dans la région. Le 24 mai, les possessions féodales tenues à Bienne (moulins), Courtelary et Cormoret (dîmes) sont confirmées à Johann Franz Thellung, l'ancien maire. De même, six jours plus tard, Jakob Wildermeth, déjà receveur du prince-évêque, est investi de nombreux fiefs épiscopaux à Evillard, Orvin et Boujean détenus héréditairement par sa famille, mais exploités ou gérés jusque là par d'autres bourgeois qui en récoltaient une partie des revenus. Ainsi, en septembre de l'année suivante, un décret du Conseil de ville reconnu à Nicolas et Jean Conrad Andréas Grosjean le droit de bénéficier de la cense du fief de Luternau pour l'année

courante, mais aussi de délivrer par la suite sa part au receveur Wildermeth. En octobre le prince-évêque reconduit également les notaires patentés dans leurs fonctions, notamment Johann (Hans) Jacob Rengger le 26.

Les autorités urbaines, de leur côté, commencent à se préoccuper au même moment d'un problème qui deviendra épineux avec le temps: le service de garde des troupeaux. Cette mesure, qui sera suivie de nombreuses autres relatives aux chevaux, porcs, chèvres et oies, est significative des problèmes que rencontrent alors les citadins pour se nourrir et alimenter leur bétail, qui pâturait sans grande surveillance, mettant en danger les cultures et les forêts. Dès l'année suivante, on réglementa également l'élevage des cochons. Si les conseillers étaient autorisés à en avoir chacun un, les simples bourgeois étaient limités à un demi alors que les résidents et habitants en étaient dorénavant totalement privés. L'approvisionnement en sel, autre aspect fondamental de l'alimentation, fut réglé l'année suivante par le prince-évêque qui passa le 29 octobre 1697 un contrat pour cinq ans avec Soleure afin d'assurer ce produit de première nécessité à la ville de Bienne ainsi qu'à l'Erguël, à la Prévôté de Moutier-Grandval et aux Franches-Montagnes.

Entre deux guerres

Les négociations entamées en février 1697 à Ryswick aboutirent à la signature d'un premier traité, le 20 septembre, entre la France et les Provinces-Unies, l'Angleterre et l'Espagne. Louis XIV reconnaissait Guillaume d'Orange comme roi du Royaume-Uni. Il restituait aussi à l'Espagne la Catalogne et sa partie des Pays-Bas, où les Provinces-Unies étaient autorisées à entretenir des garnisons dans certaines places-fortes. Le second traité, négocié avec l'Empire, signé le 30 octobre, était nettement plus favorable à la France. La possession de la plus grande partie de l'Alsace, notamment Strasbourg et les villes de la Décapole, qu'elle aurait normalement dû rendre en 1704, lui était reconnue définitivement. En revanche, Louis XIV rétrocédait Fribourg-en-Brisgau et Brisach et acceptait la démolition des ouvrages et du pont de Huningue, qui menaçaient Bâle et représentaient un danger d'invasion pour la Suisse. Il annexait également la Sarre au royaume et obtenait une indemnité pour le Palatinat. Enfin s'il acceptait de cesser l'occupation de la Lorraine, il recevait en échange l'assurance de la neutralité de ce territoire. Les colonies d'outre-Atlantique ne figurent pas dans le traité. L'implantation française dans la partie occidentale de Saint-Domingue fut néanmoins tolérée par l'Espagne, ce qui permit à la France de devenir le premier producteur de sucre à la fin du XVIII^e siècle.

Sans avoir participé ni à la guerre, si ce n'est par les régiments suisses servant à l'étranger, ni aux négociations, la Confédération et Bienne furent incluses dans les traités de Ryswick. Le retour à la paix permit de libérer le commerce avec l'étranger et de lever la garde aux frontières de la Confédération et de l'Évêché, à laquelle les contingents biennois avaient aussi contribué.

La guerre suivante, de succession d'Espagne (1701-1714), ne modifia guère la situation géopolitique européenne issue des traités de Ryswick (1697). En revanche, la

position diplomatique de la Suisse, notamment à l'égard de la France, changea complètement durant cette période en raison du refuge huguenot, de la succession de Neuchâtel, des tensions et dissensions entre cantons catholiques et protestants et, finalement, de la victoire des derniers à Villmergen. Elle se compliqua surtout pour l'Évêché de Bâle, dont le souverain est soumis à la pression accrue de Berne. Son pouvoir et l'autorité des officiers épiscopaux s'en trouvèrent considérablement diminués dans les régions réformées.

La France devint menaçante pour la Suisse après le choix de Marie de Nemours-Longueville, en 1694, comme princesse de Neuchâtel. Ecarté, Armand de Bourbon-Conti, proche parent et favori de Louis XIV, demanda la révision de la sentence par un tribunal impartial. Des délégués du prétendant et de la princesse se retrouvèrent ainsi à Bienne le 22 mars 1699 où on leur mit la Maison de Ville à disposition. Ce choix n'était peut-être pas sans rapport avec le fait que Niklaus Grosjean, ancien médecin de la ville, époux de Marie Merveilleux, de Neuchâtel, où il s'installe en 1692, avait été le médecin du duc de Longueville. Le 24 avril 1699, les représentants des communes neuchâteloises confirment l'autorité des Trois-Etats, donc la sentence de 1694. Rappelée auprès de Louis XIV, Marie de Nemours fut exilée à la campagne jusqu'en 1704 avant de pouvoir retourner dans sa principauté. Sa mort à Paris, trois ans plus tard, relança de manière plus aiguë encore le problème de succession à la souveraineté sur Neuchâtel.

Ces événements vont contribuer à détacher les cantons protestants et les Biennois de l'alliance générale de la Confédération avec la France, qui ne sera pas renouvelée à l'échéance. Ils les rapprochent de celle de La Haye, qui se forme en 1702 entre l'Angleterre, les Provinces-Unies, le Brandebourg, l'Autriche, le Piémont et le Portugal, contre Louis XIV et Philippe V d'Espagne, son petit-fils, unis pour l'occasion aux électeurs de Bavière et de Cologne. A Bienne, la situation s'aggrava pourtant surtout et d'abord en raison du climat et des crises consécutives de subsistance. Comme 1694, les années 1698 et 1709 furent des temps de pénurie générale en vivres et de forte augmentation des prix. De plus, après une première vague dans les années 1687-1688, les réfugiés huguenots de France et les Vaudois du Piémont affluèrent à nouveau dès 1698, en raison des persécutions.

Prolongements de la crise

L'année 1698 semble avoir été particulièrement difficile, marquée à Bienne par la fermeture des marchés extérieurs, celui de Nidau en particulier, et un différend avec La Neuveville. La population s'en prit à une cargaison de blé, acheté en Erguël par Peter Wildermeth, membre du Conseil, qui la destinait à Genève, où se trouvait son fils. Sous la menace, une foule en colère força le propriétaire à faire décharger sa marchandise du bateau qui la transportait. D'autres conflits surgirent, notamment avec un bourgeois neuvevillois venu acheter du blé à Bienne et qui y fut emprisonné. Le différend semble avoir porté sur les taxes prélevées de part et d'autre du Lac et les exemptions y relatives,

conflit latent apparu avec la crise et qui ne fut réglé qu'en 1701 par un jugement de la Cour épiscopale.

Pour éviter d'autres problèmes, les autorités biennoises se résolurent à interdire, notamment, tout commerce de céréales. Afin de prévenir la famine, elles achetèrent aussi 1800 mesures de blé au prévôt de Moutier-Grandval, Johann Werner de Mahler, à Delémont. Les pasteurs distribuèrent du pain à l'église. Certaines corporations, qui possédaient souvent un débit de vin et de boissons, et contrôlaient en partie le commerce local, semblent avoir connu alors quelques problèmes financiers. Celles des bouchers et des tisserands en particulier, qui possédaient la société des échoppes ou des halles (Gesellschaft zur Schal). Trois points de vente de denrées alimentaires, probablement réservés à la population citadine, peut-être même bourgeoise uniquement, se trouvaient aux environs de l'église. La halle aux poissons était située à la Place du Ring, celle de la viande à la Rue Haute et celle aux pains (Brotschal) à la Ruelle de l'Eglise. Détruite en 1681 et apparemment en reconstruction en 1698, cette dernière aurait été vendue pour 400 couronnes en juillet de cette année-là. On afferma aussi la scierie de la Ville à Boujean. En revanche, le moulin de la Place Walke, racheté en décembre 1696 par les autorités municipales à Bendicht Köhli, aubergiste à Brügg, et à David Daxelhofer, son beau-frère, fut complètement transformé à ce moment-là. En décembre 1697, on fit appel à Bendicht Wisching, maître d'œuvre, et au charpentier Hans Peter Erb pour refaire les toits et les sols du bâtiment où fonctionnaient une ribe, un foulon et une meule. La ville posséda dès lors son propre moulin, qui prit son nom (Stadtmühle ou Herrenmühle). Cette acquisition assurait aux bourgeois une certaine autonomie par rapport au prince-évêque, aux familles dominantes et à Bellelay, qui possédaient et contrôlaient les autres moulins de la cité et de Boujean. Hans Aeschlimann, y est attesté comme maître meunier en 1702. Heinrich Weyeneth lui succéda, puis, dès 1738, son fils Jakob.

Par ailleurs, l'impôt des pauvres fut rétabli ou prolongé. Le 3 décembre 1698, une ordonnance du Conseil exigea que les corporations se réunissent et que chacun y contribue selon sa fortune. Dans ces circonstances, les postes au sein de l'administration municipales gagnèrent probablement en valeur. Ils devinrent en tous les cas l'objet de curieux marchandages, au point que les autorités durent interdire l'usage de (fausses) promesses et de menaces à leur sujet! La situation se compliqua encore à la fin de l'année par une augmentation subite, mais limitée et temporaire, du nombre d'habitants. Aussi, en janvier suivant, le Conseil renouvela-t-il son interdiction de vendre des céréales aux étrangers durant le marché hebdomadaire avant que les bourgeois n'en soient pourvus. Il promulgua à nouveau en octobre son ordonnance sur les porcs, qui restreignait leur élevage aux seuls bourgeois et en privait totalement les autres habitants.

En 1698, les persécutions dans le Sud de la France et le duché de Savoie provoquèrent un nouvel afflux de réfugiés. En septembre, 180 Vaudois du Piémont débarquèrent à Nidau. Accueillis par des commissaires de Berne et de Zurich, ils furent ensuite répartis entre les cantons et alliés réformés. Bienne en reçut trente à charge, placés chez l'habitant par l'intermédiaire de la bourgeoisie et par tirage au sort, jusqu'à leur

départ, le 22 mars 1699 pour les Allemagnes, le Brandebourg et le Wurtemberg en particulier. Le mouvement d'exil des protestants ne s'arrêta pas là. Il se poursuivit surtout dans les Cévennes. La révolte des Camisards, qui débute en 1702, se transforma en insurrection armée en 1704 et se prolongea jusqu'en 1715. L'exode continu qu'elle provoqua toucha également la Suisse, où passèrent de nombreux réfugiés. Très peu y trouvèrent cependant un asile permanent à ce moment-là. La crise, sûrement aussi les obstacles financiers mis à l'accès aux bourgeoisies, parfois même à l'habitation, les restrictions de travail imposées par les corporations de métiers, empêchèrent les plus pauvres de s'y installer à demeure.

Jean Boyer, sculpteur et stucateur né à Montpellier en janvier 1678, constitue un bon exemple des difficultés d'intégration rencontrés alors par les Huguenots. Il réussit néanmoins à demeurer dans la Confédération, d'abord à Berne, puis à Bienne, peut-être grâce à son art, mais surtout son mariage en 1703 avec une bourgeoise, Margaretha Witz, fille du maître d'école Caspar. Admis à la bourgeoisie en 1707, il laissa de nombreuses traces de son activité dans sa cité d'adoption surtout, mais aussi à Aarberg et à Neuchâtel. Il travailla essentiellement pour des privés. De la ville, il n'obtint qu'une seule commande attestée. Mais sa réalisation de la Justice, sculpture ornant la fontaine du même nom, se termina en un interminable procès. On reprochait à l'artiste des décomptes de frais qui paraissaient infondés. L'artiste continua néanmoins à faire sa place en ville, grâce au travail sinon à la protection qu'il reçut, notamment des Thellung. Entre 1721 et 1726, il réalisa la transformation de leur maison à la Rue Haute (No 20), habité alors par le maire épiscopal Vincenz Maximilian. Il travailla également dans la maison que cette famille possédait à Neuchâtel, au Faubourg du Château, et sûrement aussi dans celle de Jacob Wildermeth, receveur du prince-évêque, à la Rue des Maréchaux (No 8). Cette activité et ce soutien lui permirent d'acheter sa propre demeure en 1724 à la rue du Couvent (Klostergasse) et même de siéger au Grand Conseil de 1736 à 1740, après en avoir été temporairement destitué. Son litige avec la Ville de Bienne se prolongea pourtant et même au-delà de son décès. Il ne fut réglé qu'en 1760, lors d'une conférence organisée par le prince-évêque à Péry et qui dura onze jours!

Plus discrète que celle de Jean Boyer, l'intégration de Heinrich Masel, famille originaire du Dauphiné, emprunte un peu le même schéma. Domicilié d'abord à Bâle, ce fabricant de bas s'installe ensuite à Bienne, dont il épouse une bourgeoise en 1711. Né en 1716 de ce mariage avec Maria Mœuwli, son fils Johann Heinrich, perruquier, est reçu bourgeois en 1746 et devient propriétaire d'une maison dans laquelle logera Jean-Jacques Rousseau en 1765.

Au point de déséquilibre des forces

La paix en Europe ne dura pas très longtemps. Elle fut assez rapidement remise en question par la mort de Charles II de Habsbourg, le 1^{er} novembre 1700, et le règlement de sa succession au trône d'Espagne. Louis XIV accepte le testament du défunt, malgré une

clause contraignante stipulant que l'héritage ne pouvait être divisé. Son petit-fils, le duc d'Anjou, devint ainsi l'héritier de la couronne espagnole sous le nom de Philippe V, aux dépens de l'Autriche et de l'Empire. Dans la péninsule et une bonne partie du reste du monde colonisé, les Bourbon succédaient donc aux Habsbourg. Ils réalisent alors, à la grande crainte du reste de l'Europe, une union dynastique par dessus les Pyrénées. Le risque d'hégémonie augmenta encore avec la reconnaissance, le 1^{er} février 1701, du droit de succession de Philippe V à la couronne de France et l'invasion concomitante des Pays-Bas espagnols par Louis XIV. Pour y faire face, la Grande Alliance de La Haye se constitua l'année suivante, sous l'égide de l'empereur Léopold. Regroupant l'Angleterre, les Provinces-Unies, le Brandebourg, l'Autriche, le Piémont et le Portugal, elle dura jusqu'en 1712. Outre l'Espagne, à laquelle elle fut dorénavant étroitement unie, la France ne comptait à ses côtés que les électeurs de Bavière et de Cologne, le Pape et Jacques III, prétendant au trône d'Angleterre.

En 1701, les hostilités restent limités à l'Italie du Nord. Les batailles contre les troupes françaises tournent plutôt à l'avantage des Autrichiens. L'année suivante, l'Angleterre, où la seconde fille de Jacques II, Anne Stuart, restée protestante, succède à Guillaume III, l'empereur Léopold et les Provinces-Unies déclarent la guerre à la France. Dès lors les coalisés remportent de nombreuses victoires sur terre et sur mer, jusqu'à la prise de Lille en août 1708 qui force Louis XIV à demander la paix. La condition qu'on lui impose de déposer lui-même son petit-fils du trône d'Espagne l'engage à reprendre les hostilités. Le rapport de forces bascule alors en faveur de l'Espagne et de la France. A la bataille de Malpaquet (11 septembre 1709), où 8'000 Suisses servant de part et d'autre trouvent la mort en s'entretenant, les coalisés subissent de telles pertes qu'ils doivent renoncer à leur projet d'invasion. L'année suivante les armées austro-anglaises sont défaites en Espagne où Philippe V conserve son trône. En 1713 enfin, les Impériaux perdent la bataille décisive de Denain. Les Français repassent le Rhin et reprennent Fribourg-en-Brisgau. Cette victoire permet à Louis XIV de négocier la paix dans des conditions favorables. Mais à l'issue de la guerre toute l'Europe est épuisée.

Sur la carte de l'Europe, façonnée au gré des victoires et de l'hégémonie de la France de Louis XIV, la position stratégique et économique de la Suisse évolue considérablement. La situation de la principauté épiscopale de Bâle et, partant, celle de Bienne, s'en trouvent encore plus profondément modifiées. La valeur des anciennes alliances, extérieures et intérieures du corps helvétique, s'apprécie ou s'altère en fonction des changements apparus sur la scène militaire et diplomatique internationale. Le risque d'invasion de ses Etats engage à nouveau Guillaume Jacques Rinck de Baldenstein à se tourner vers la Suisse. Par deux fois, en 1702 et 1703, il demande son adhésion, sinon dans la Confédération, du moins dans le Défensional. Il n'obtiendra qu'une inclusion temporaire de sa principauté dans la neutralité helvétique. La proposition d'admettre en même temps l'Évêché de Bâle, la principauté de Neuchâtel et Genève, soutenue par une partie des cantons, fut repoussée pour les mêmes raisons diplomatiques, politiques et religieuses

qu'autrefois. Les Etats catholiques ne voulaient pas perdre un allié particulier ni augmenter le nombre de voix des réformés à la Diète.

Ce nouvel échec marque une rupture dans la Confédération. L'attitude de la ligue évangélique change. Berne et Zurich en particulier se montrent à la fois plus indépendants à l'égard de leurs coreligionnaires et de la Diète fédérale et à la fois plus agressifs envers les Etats et alliés catholiques, France y comprise. Dès 1703-1704, ils prennent le parti des habitants du Toggenbourg, en partie réformés, contre le prince-abbé de Saint-Gall. A la fin de 1705, la prestation de serment des sujets de la Prévôté de Moutier-Grandval à Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach, nouvellement élu prince-évêque de Bâle, provoque l'affaire du bandelier Wisard et une vive réaction de Berne sous la menace d'une intervention armée en Prévôté. Les négociations qui suivirent, auxquelles Zurich prit également part, aboutirent au traité de Nidau.

Le traité de Nidau et ses conséquences

Henri Wisard, à la tête de la milice prévôtise et homme fort du pays, est destitué par le nouveau prince-évêque et condamné à une amende pour avoir refusé de prêter serment au souverain sans aucune réserve, notamment celles imposés aux Prévôtis par leur combourgeoisie. Berne prit immédiatement la défense des Prévôtis et de leur chef. La combourgeoisie est renouvelée au début de 1706. Le prince-évêque est sommé, sous la menace de 6000 hommes prêts à intervenir, de rétablir Henri Wisard dans sa charge. Le 24 février, le bourgmestre et conseil de Bienne sont avisés que «Berne était décidée à remédier à la force par la force, avec le bon espoir que Bienne prête fidèlement assistance en cas de besoin à ses proches alliés». Les cantons catholiques, sollicités pour leur aide, conseillent à Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach de négocier «afin de ne pas troubler la paix intérieure de la patrie». L'affaire se termina à Nidau, où les délégués du prince-évêque rencontrèrent ceux de Berne et de Zurich le 30 mars.

Les négociations furent rapidement conclues au début du mois suivant. Le traité qui en sortit affaiblit, une nouvelle fois, le souverain de l'Évêché, non seulement à l'égard des cantons suisses, de Berne notamment, mais aussi de ses sujets, en particulier réformés. Les principes juridiques de gouvernement, à la base du droit impérial contemporain, en ressortaient diminués, voire ridiculisés, en regard de ceux, féodaux et en partie anachroniques, de combourgeoisie. L'accord confirma d'abord les antiques droits, usages et accords de la Prévôté, dont le maintien et le respect était placé sous la protection de Berne. Il assura ensuite le rétablissement du bandelier Wisard dans ses fonctions et le droit aux hommes de s'assembler. En plus, il stipula que les Prévôtis ne devaient payer qu'une part équitable des impôts d'Empire, appelés "mois romains" que Bienne et les autres seigneuries situées au-delà de Pierre-Pertuis ne payaient pas du tout depuis longtemps. Surtout, il les libéra définitivement, comme les Biennois et les autres protestants de l'Évêché l'étaient déjà, de l'accise.

Cette taxe indirecte était prélevée depuis le milieu du XVII^e siècle par le souverain, mais seulement avec l'accord de ce qu'on appelait les États du Pays, soit l'assemblée des délégués des villes, seigneuries et bailliages de l'Évêché. La réunion était convoquée par le prince-évêque en cas de besoin d'argent. Elle comptait des représentants, élus ou désignés, de la noblesse, de l'église et du tiers-état, correspondant à la portion la plus riche ou la plus en vue des bourgeoisies locales. L'autorisation de l'assemblée était nécessaire pour établir, maintenir ou supprimer l'accise, fixer son taux et sa durée. Cet impôt indirect permettait au prince-évêque de faire face à certaines dépenses ordinaires ou extraordinaires. Prélevé sur le bétail, les chevaux et produits d'alimentation, il servait notamment à couvrir les frais habituels de confirmation du souverain auprès de l'empereur et du pape. Il permettait aussi de subvenir aux charges de délégation et d'alliances ainsi qu'aux celles liées à la défense de la principauté.

En matière fiscale d'abord, puis politique, l'institution des États de Évêché ou assemblée du Pays gagna en importance à mesure que l'accise devenait indispensable à l'équilibre des finances épiscopales. Intermédiaire entre le peuple, les communautés, civiles ou religieuses, et le souverain, elle devint un instrument indispensable de gouvernement. Son poids s'accrut encore lors des troubles de l'Évêché, au cours desquels elle joua un rôle primordial. Mais les États du Pays était aussi affaiblis du fait de l'absence des régions protestantes, qui refusaient généralement d'envoyer des délégués à ses assemblées. Pour les mêmes raisons que celles que les Prévôtois pouvaient dorénavant invoquer, du moins en partie, les villes et bailliages méridionaux ne contribuaient plus depuis longtemps aux impôts impériaux ni ne payaient l'accise.

Le traité de Nidau n'avait donc pas que des conséquences diplomatiques et politiques pour le prince-évêque. Ses répercussions financières et sociales étaient tout aussi lourdes pour lui, non seulement en Prévôté mais dans tout l'Évêché. L'inégalité fiscale, élargie aux Prévôtois, dont bénéficiaient dorénavant tous les sujets réformés de ses États, renforçait la division religieuse antérieure. Il s'y ajouta encore, quelque temps plus tard, toujours sous la pression bernoise, un aspect de ségrégation confessionnelle en Prévôté. Dès lors, la tension entre sujets et souverain dans l'Évêché, catholiques et protestants en Suisse, est palpable. A Bienne, par exemple, un certain Christoph Lettner, prit de vin alors qu'il buvait dans une cave de l'une des corporations de la ville, avait osé dire, lors de l'affaire de la Prévôté, que le prince-évêque était un malfaisant et qu'il faudrait le gifler! Il fut emprisonné dans la Tour du Haut pour ce crime de lèse-majesté. Une longue procédure s'ensuivit. Le coupable ne fut finalement libéré que par la grâce de Jean-Conrad de Reinach-Hirtzbach mais néanmoins soumis à une grave censure. Ce n'est pas par hasard si le souverain arriva en ville pour recevoir l'hommage du Conseil, de la bourgeoisie et des autorités que le 5 novembre 1706, accompagné d'un équipage de 50 chevaux.

La même année, Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach s'était engagé à venir en aide à ses alliés suisses en leur fournissant 1'500 fantassins et 100 dragons en cas de guerre. Mais ce fut bien la dernière fois qu'il osa s'aventurer ainsi sur la scène helvétique en promettant un contingent qui devait rejoindre les troupes catholiques à Saint-Urbain en passant par

Soleure. On lui fit rapidement comprendre qu'il avait tout intérêt à mesurer ses actes et ses paroles. Dès lors, son autorité et celle de ses baillis, maires et officiers furent mise à mal, parfois franchement contestées, sous des prétextes divers, notamment en Erguël, puis à Bienne presque systématiquement, surtout après la deuxième guerre de Villmergen. Entre temps, la tension monta encore d'un cran, en Suisse et dans la région jurassienne, lors du règlement de la succession de Neuchâtel d'abord, ensuite et encore une fois pour des questions religieuses liées à la Prévôté.

Vers la guerre confédérale

Marie de Nemours, dernière descendante de la lignée des Longueville ayant régné sur la principauté de Neuchâtel, meurt le 16 juin 1707. Dans la lutte pour la succession, Berne, le plus directement concerné des cantons réformés, soutint ouvertement la candidature germanique de Frédéric de Brandebourg, surtout contre celle du prince de Conti, parent et favori de Louis XIV. Après l'élection du premier, le 3 octobre, le roi de France menace d'imposer son candidat par la force et envoie des troupes en direction de Neuchâtel. Pour y faire face, Berne mobilise et prie Bienne de se tenir prête. Les compagnies de la bannière sont chargées de surveiller le passage par La Ferrière, dont la garde est encore renforcée le 22 juin 1708. La reconnaissance de la neutralité de Neuchâtel, le 2 mai, et la surveillance des frontières suffirent à arrêter les Français. La souveraineté de Frédéric, couronné entre temps roi de Prusse, fut reconnue par Louis XIV lors du Congrès d'Utrecht (1712-1713), qui met fin à la guerre de succession d'Espagne.

Au même moment et comme en préambule à la guerre qui éclatera peu après à propos du Toggenbourg, où elle manqua d'éclater déjà en 1708, la Suisse est occupée par une autre affaire ayant une nouvelle fois l'Évêché de Bâle pour cadre et opposant, une fois encore, son faible souverain à la puissante République de Berne. Le traité de Nidau avait confirmé et même étendu les libertés et franchises de l'ensemble des Prévôtois tout en réaffirmant la protection bernoise sur toute la région et l'ensemble de ses habitants. Il n'avait pas, cependant, résolu la question religieuse posée par la Prévôté de Moutier-Grandval, où catholiques et protestants cohabitaient depuis la Réforme et vivaient, suivant les époques et les circonstances, plutôt en bonne qu'en mauvaise harmonie. Les premiers étaient majoritaires dans la partie Sous les Roches, soit celles de Moutier, et les seconds au-dessus de ce défilé, alors étroit et peu praticable. La frontière religieuse n'était cependant pas totalement étanche, ni imperméable aux contacts. Elle n'empêchait pas les échanges, les déménagements, même les mariages, avec un mouvement de population plus marqué du côté catholique vers la partie réformée que l'inverse. Sans être forcément délibérée, cette migration lente était néanmoins favorisée par le fait que le prince-évêque, le chapitre de Moutier-Grandval et l'abbaye de Bellelay se partageaient l'essentiel des biens et droits seigneuriaux en Prévôté. Ils restaient aussi collateurs de toutes les paroisses. A défaut de réformés pour remplir les tâches et occupations liées à l'exploitation de leurs domaines agricoles, forêts, moulins, ils engageaient de préférence des catholiques, Prévôtois ou

ressortissants de l'Évêché. La mixité, des mariages ou, pire, des concubinages qui en résultait ainsi que le baptême et la reconnaissance des enfants nés d'unions illégitimes, posaient de nombreux problèmes aux pasteurs, les «yeux et les oreilles de Berne» dans la région. Sous divers prétextes, liés aux revendications du chapitre de pouvoir dire la messe dans sa collégiale de Moutier, à la présence avérée de familles catholiques dans la partie protestante et à l'absence de réciprocité, les Bernois exigèrent une séparation confessionnelle totale et absolue en Prévôté.

Sollicités par le prince-évêque, les cantons catholiques se réunirent à ses frais en juin 1710 à Lucerne. Le nonce pontifical Jacques Carracioli dénonça l'agitation créée par cette affaire en invitant les alliés à agir pour défendre leurs coreligionnaires prévôtois. L'appui des cantons catholiques n'alla guère au-delà de cette réunion et de ces déclarations de l'ambassadeur du Pape. Assemblés au même moment à Aarau, les Etats protestants se firent, eux, l'écho des plaintes bernoises. Leur procès-verbal accuse précisément Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach. On lui reproche d'«attaquer les réformés par des voies détournées», d'«introduire des papistes dans la Prévôté sur les Roches» et de ne pas respecter le traité de Nidau de 1706. Zurich promit alors son soutien à Berne, qui disposait déjà «de moyens puissants». L'intervention des ambassadeurs de France et de l'Empire calma pourtant la situation. Après une conférence à Berne et une séance d'arbitrage à Baden, toutes deux infructueuses, le grand Conseil bernois décida, finalement, de reprendre les négociations tout en précisant que ce serait la dernière fois. Le prince-évêque et les Prévôtois des deux confessions furent convoqués pour une conférence à Aarberg en juillet 1711, sous la menace d'un contingent de 2'000 hommes prêts à intervenir. Le 7 on aboutit à un accord qui ressemble à un diktat.

Le traité d'Aarberg impose une séparation géographique stricte entre les deux confessions dans la Prévôté de Moutier-Grandval. Dorénavant, la présence de catholiques dans la partie réformée n'était pas plus tolérée que la situation inverse. Les familles d'une autre religion que celle de la majorité étaient forcées de déménager dans un délai de deux mois et, au besoin, leurs biens devaient être vendus aux communes. Surtout, Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach s'engageait à respecter tous les traités antérieurs à l'avenir. En cas de violation, les Bernois étaient autorisés à lui infliger une amende de 20'000 thalers, avec comme garantie la partie catholique de la Prévôté. Le droit, reconnu aux membres de l'Empire, d'imposer la religion du prince à leurs sujets était ainsi définitivement enterré en Prévôté, a fortiori dans le reste de l'Évêché protestant où on s'attaqua dorénavant, par personnes interposées, au peu d'autorité temporelle qu'il restait au souverain. Le litige, apparu cette même année 1711 à La Neuveville entre le banneret Baruc Gibolet, chef de la milice locale et du Plateau de Diesse, et le Conseil de la cité en fournit une première occasion. La guerre confédérale, qui éclata peu après, remis à plus tard le règlement de ce différend, essentiellement personnel, qui prit les proportions d'une affaire d'Etat. La condamnation du Conseil neuvevillois et son appel à l'aide du combourgeois bernois, plutôt que le recourt aux tribunaux de l'Empire, sous prétexte que ce jugement mettait en danger les libertés et constitutions de la cité, dévoile l'enjeu général de l'affaire et d'autres

du même type. Le scénario se répéta à l'identique un peu partout dans l'Évêché protestant avec des nuances, envenimant constamment et inlassablement tous les rapports, administratifs ou judiciaires, entre Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach, ses officiers, châtelains, baillis ou maires, et les sujets réformés.

Villmergen et après

Quelques mois plus tard, la guerre éclate en Suisse à propos du Toggenbourg. En avril 1712, les habitants se soulèvent contre l'abbé de Saint-Gall, dont ils prennent trois châteaux et occupent trois abbayes sous sa protection. Le 13, Berne et Zurich déclarent soutenir les révoltés dans un manifeste auquel Lucerne, les cinq cantons catholiques proches de ce canton et le Valais répondirent. Soleure s'abstint, de même que Fribourg et, à plus forte raison, le prince-évêque de Bâle, bien peu enclin à venir en aide à ses alliés après l'affaire de la Prévôté. Il intervint cependant indirectement au moment de la mobilisation des troupes des bannières de Bienne et de La Neuveville, dont l'aide fut sollicitée par Berne à la fin avril. A défaut de pouvoir l'empêcher totalement, il se contenta de réaffirmer plus tard l'exemption dont bénéficiaient certains titulaires de charges, notamment les voëbles des communes de Tramelan et de Saint-Imier ainsi que le concierge du château d'Erguël. Les troupes bernoises et vaudoises furent également épaulés par des contingents de Genève et de Neuchâtel. Les autres cantons protestants refusèrent de s'engager, Bâle et Schaffhouse en particulier en raison d'une clause d'adhésion à la Confédération qui leur interdisait de prendre part aux guerres intestines.

Bienne recruta immédiatement 430 hommes, dont la majorité provenait d'Erguël, placés sous la conduite d'officiers qui étaient tous bourgeois de la ville. Un revers du bailli de Nidau du 12 mai atteste que 30 soldats de Gléresse, Douanne, Tüscherz et Alfermée furent directement incorporés aux troupes bernoises, malgré leur appartenance à la bannière. Suivant les instructions de Berne, le contingent biennois est envoyé d'abord à Avenches en passant par Cudrefin et Neuchâtel. Sous le commandement du général Wurstemberg, il fut ensuite dirigé vers le théâtre des opérations, mais sans jamais y participer si ce n'est, peut-être, sur la toute fin. Il restera stationné à proximité parmi les troupes d'occupation ou de réserve.

Le 26 avril 1712, 1400 hommes sous le commandement de Berne, rejoints le 19 mai par 600 autres, passent l'Aar pour aider les Zurichois à conquérir les terres de l'abbé de Saint-Gall, qui s'enfuit. Wil (SG), principale place forte du pays tombe le 22 mai après avoir été bombardée. Les Bernois occupent le Freiamt et le comté de Baden afin d'assurer la liaison avec Zurich. Le 22 mai, ils gagnent la bataille de Melligen, le 26 celle dite "des Buissons" près de Bremgarten avant de porter leur attaque contre Baden, qu'ils prennent sans combat le 1^{er} juin.

Hans Peter Haas, banneret de Bienne et commandant en chef des troupes de la ville et de l'Erguël, prit part aux pourparlers de paix qui s'engagèrent entre belligérants. Les négociations aboutirent le 18 juillet à la signature d'un accord à Aarau, qui fut rejeté par les

Landsgemeinde de Schwytz, Unterwald et Uri. Le peuple de ces cantons obligea les gouvernements à mobiliser une seconde fois. La bataille décisive se livra à Villmergen le 25 juillet entre 7 à 8'000 catholiques et environ 8'500 Bernois, qui la remportèrent. Avec plus de 2'000 morts et quelques centaines de blessés, elle fut la plus sanglante de toutes celles des guerres entre Confédérés. La nouvelle arriva à Bienne le lendemain avec une demande bernoise d'une compagnie supplémentaire «avec l'espoir qu'un renforcement des forces en guerre permette d'imposer la paix au plus tôt». Cette troupe, composée uniquement de soldats de Perles, de la seigneurie d'Orvin et du vallon de Frinvilier, fut mobilisée et organisée aussitôt. Un document du 30 juillet démontre qu'elle était prête à partir, sinon déjà loin, sous le commandement du capitaine Johann Caspar Thellung et du lieutenant Johann Jakob Thellung. Au début du mois suivant on renforça également les trois premières compagnies biennoises en envoyant des remplaçants ou des soldats de réserve. Profitant de leur avantage, les troupes de Zurich et Berne, épaulées par les gens du Toggenbourg, pénètrent dans les cantons de Lucerne, Zoug et Unterwald jusqu'à la capitulation des catholiques, retranchés à Rapperswil. La Paix nationale, la quatrième, fut signée à Aarau les 9 et 11 août. Bienne la contresigna et scella de son sceau les accords.

Les conséquences civiles et militaires de la guerre de Villmergen furent réglées avec pragmatisme. On décréta une amnistie générale, complétée par l'échange des prisonniers et le renoncement à un inventaire des coûts. La vieille amitié confédérale fut renouvelée, y compris avec le prince-abbé de Saint-Gall, à laquelle Zurich refusa pourtant de restituer sa bibliothèque. En revanche, les vainqueurs imposèrent leurs vues sur la gestion des bailliages communs, centre névralgique de communication au cœur de la Confédération, séparant Zurich et Berne de leurs zones respectives d'influence. Les Bernois entrèrent ainsi dans l'administration et la gestion d'une grande partie de ces territoires, réservées jusque là aux sept ou huit premiers cantons de la Confédération, en majorité catholiques. Ils obtinrent de participer dès lors au gouvernement de ceux de Thurgovie, du Rheintal, de Sargans et de la partie supérieure des Freie Ämter. On exclut également les vaincus de la coadministration du comté de Baden (avec Bremgarten) et de la partie inférieure des Freie Ämter, ce qui signifiait pour eux une perte financière, d'autorité souveraine et de prestige, qu'ils ne récupérèrent jamais malgré des demandes et démarches réitérées. On retira aussi Rapperswil et Hurden à leurs seigneurs catholiques.

Des règles précises furent fixées pour les territoires confessionnellement mixtes. Elles permirent aux réformés des bailliages communs de jouir de l'égalité religieuse et civile tout en assurant aux catholiques le libre exercice de leur culte. Enfin, la paix de Baden fixait un nouveau mode de règlement des conflits en matière religieuse, dorénavant tranchés au moyen d'une procédure équilibrée d'arbitrage et non plus à la majorité des voix à la Diète. La prépondérance des Etats protestants, dominés stratégiquement, militairement, démographiquement et économiquement par Zurich et davantage encore par Berne, était ainsi affirmée pour près d'un siècle et, République Helvétique mise à part, même bien au-delà.

A Bienne, satisfaction d'avoir contribué à la victoire de Berne et de figurer dans les traités de paix confédérale exceptés, la guerre de Villmergen ne rapporta que des dettes et des ennuis. Pour subvenir aux frais occasionnés par la mobilisation et l'entretien des troupes pendant quatre mois, la ville dut s'endetter de 2'500 couronnes. La répartition des coûts à part égale donna lieu à contestation avec les communes de l'Erguël. Le litige ne trouva une solution qu'en 1720. Par ailleurs les droits respectifs de Bienne et du prince-évêque d'ordonner la levée de troupes, ou de l'interdire par l'intermédiaire du maire de la ville et du bailli d'Erguël, donna lieu à contestation. S'y ajoutait la capacité, également contestée à la cité par le souverain du pays, d'autoriser en Erguël le recrutement pour le service étranger, qui pouvait représenter une source importante de revenus.